

DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
COMMUNE  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2019

Convocation du **06/03/2019**

Date de publication : 15/03/2019

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **030**

Quorum : **22**

**L'An deux mille dix-neuf, et le mercredi treize mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.**

N° **001-130319**

**OBJET : Commission URBANISME,  
DROITS DES SOLS, LOGEMENT**

Approbation de la dénomination du rond-point dit des Lignièrès « rond-point Général Albéric Vaillant ».

**PRESENTS :**

M. GAZAY Gérard Maire,  
M. ROUSSET Alain, Mme LEVASSEUR Jeannine, M. MOURNAUD Léo, Mme ARTARIA Sophie, Mme MENET Danielle, M. SALEM Mohammed, Mme TRIC Hélène, M. AGOSTINI Pascal, Mme PELLEN Patricia, M. FOTI Bruno, Mme MORFIN Geneviève, M. SCHIPANI Giovanni, Mme GABRIEL Julie, M. AMY Philippe, M. RUSCONI Vincent, Mme RAMPAL Christine Adjoints,  
M. GREGOIRE Alain, M. LOUIS Jean-Bernard, Mme GILLET Marie-Claude, Mme BARTHELEMY Sylvia, Mme PRETOT Christine, M. LEVISSE André, M. ARNOUX Patrick, M. FONTAINE Daniel, M. ORIHUEL Jean-Marie, Mme LUNETTA Hélène, Mme GIOVANNANGELI Magali, M. GRANDJEAN Denis, M. ROBINE Nicolas Conseillers Municipaux,

**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Mme DUPRE Danielle (donne pouvoir à M. ROUSSET Alain), Mme ARFI Marie-Hélène (donne pouvoir à Mme TRIC Hélène), Mme MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Mme MORFIN Geneviève), M. PORFIRO Philippe (donne pouvoir à M. RUSCONI Vincent), Mme AMOROS Brigitte (donne pouvoir à M. SCHIPANI Giovanni), M. FEUGIER Gilles (donne pouvoir à M. LEVISSE André), Mme PASOLINI Alexandra (donne pouvoir à Mme GABRIEL Julie), M. COLOMBANI Laurent (donne pouvoir à Mme BARTHELEMY Sylvia), M. FERCHICHI Elyes (donne pouvoir à M. AGOSTINI Pascal), M. RAMPAL Gérard (donne pouvoir à M. ARNOUX

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-01-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



## Délibération n° 001-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)

Patrick), Mme AIT ABBAS N'Djima (donne pouvoir à Mme GIOVANNANGELI Magali), Mme HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à M. ORIHUEL Jean-Marie), Mme MELIN Joëlle (donne pouvoir à M. ROBINE Nicolas)

### **ABSENTS :**

**M. Nicolas ROBINE a été élu(e) secrétaire**

M. Gérard GAZAY rapporte :

Né le 14 février 1915 et décédé le 27 juin 2011, le général Albéric VAILLANT, saint-cyrien de la promotion Maréchal Lyautey 1935-1937, a rejoint la Légion Etrangère en 1941 et s'est illustré à l'occasion de nombreux faits d'armes.

Affecté à la 13<sup>ème</sup> D.B.L.E. en septembre 1943, il participe à tous les combats, il est distingué de la Croix de Guerre 1939-1945 avec quatre citations.

Nommé colonel, puis commandant de la 13<sup>ème</sup> D.B.L.E., il devient Chef de corps du 1<sup>er</sup> R.E.I. à Sidi-Bel-Abbès le 26 août 1961 et organise le transfert de la Légion Etrangère à Aubagne.

Il quitte le 1<sup>er</sup> R.E. en 1963 et occupe de hautes fonctions en Etat-major. Il porte la main du capitaine DANJOU à Aubagne pour Camerone du 30 avril 1992.

Titulaire de treize citations dont cinq à l'ordre de l'armée, trois fois blessé, le général VAILLANT est grand-croix de la Légion d'honneur

Afin de lui rendre hommage, cette délibération propose de donner son nom au rond-point dit des Lignières donnant accès à la route de la Légion, à Aubagne.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** l'examen en Commission Municipale, Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE Unique** : d'APPROUVER la dénomination du rond-point dit des Lignières « rond-point Général Albéric VAILLANT ».

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-01-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
COMMUNE  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2019

Convocation du 06/03/2019

Date de publication : 15/03/2019

Conseillers en exercice : 043

Présents : 030

Quorum : 22

L'An deux mille dix-neuf, et le mercredi treize mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 002-130319

**OBJET : Commission URBANISME,  
DROITS DES SOLS, LOGEMENT**

Approbation de l'aliénation au profit de Monsieur et Madame Marc et Carine BALICCHI Traverse du Canal.

**PRESENTS :**

M. GAZAY Gérard Maire,  
M. ROUSSET Alain, Mme LEVASSEUR Jeannine, M. MOURNAUD Léo, Mme ARTARIA Sophie, Mme MENET Danielle, M. SALEM Mohammed, Mme TRIC Hélène, M. AGOSTINI Pascal, Mme PELLEN Patricia, M. FOTI Bruno, Mme MORFIN Geneviève, M. SCHIPANI Giovanni, Mme GABRIEL Julie, M. AMY Philippe, M. RUSCONI Vincent, Mme RAMPAL Christine Adjoints,  
M. GREGOIRE Alain, M. LOUIS Jean-Bernard, Mme GILLET Marie-Claude, Mme BARTHELEMY Sylvia, Mme PRETOT Christine, M. LEVISSE André, M. ARNOUX Patrick, M. FONTAINE Daniel, M. ORIHUEL Jean-Marie, Mme LUNETTA Hélène, Mme GIOVANNANGELI Magali, M. GRANDJEAN Denis, M. ROBINE Nicolas Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Mme DUPRE Danielle (donne pouvoir à M. ROUSSET Alain), Mme ARFI Marie-Hélène (donne pouvoir à Mme TRIC Hélène), Mme MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Mme MORFIN Geneviève), M. PORFIRO Philippe (donne pouvoir à M. RUSCONI Vincent), Mme AMOROS Brigitte (donne pouvoir à M. SCHIPANI Giovanni), M. FEUGIER Gilles (donne pouvoir à M. LEVISSE André), Mme PASOLINI Alexandra (donne pouvoir à Mme GABRIEL Julie), M. COLOMBANI Laurent (donne pouvoir à Mme BARTHELEMY Sylvia), M. FERCHICHI Elyes (donne pouvoir à M. AGOSTINI Pascal), M. RAMPAL Gérard (donne pouvoir à M. ARNOUX Patrick), Mme AIT ABBAS N'Djima (donne pouvoir à Mme GIOVANNANGELI Magali), Mme HARKANE Stéphanie (donne

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-02-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'CARINE BALICCHI D' AUBAGNE' at the bottom.

## Délibération n° 002-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)

pouvoir à M. ORIHUEL Jean-Marie), Mme MELIN Joëlle (donne pouvoir à M. ROBINE Nicolas)

### **ABSENTS :**

**M. Nicolas ROBINE a été élu(e) secrétaire**

Mme Jeannine LEVASSEUR rapporte :

Le Conseil Départemental a mis en place à partir de 1983 un Programme d'Action Foncière afin d'aider les communes à réaliser une politique d'aménagement destinée à favoriser la construction de logements et d'équipements à vocation sportive, scolaire et sociale.

Le Département a donc acquis, suivant acte en date du 4 octobre 1995, la propriété des Consorts BALICCHI, cadastrée Section BP n°s 30 et 37, d'une superficie de 1,1 hectare, sise Traverse du Canal.

A cette occasion, les Consorts BALICCHI ont négocié et obtenu, du Département et de la Commune, l'autorisation d'occuper le cabanon existant sur lesdites parcelles.

Faute de définition de projet sur le site, le portage foncier initial d'une durée de 5 ans s'est prolongé. En octobre 2005, le P.O.S. modifié a acté l'abandon de cette orientation en classant les 26,60 hectares du Vallon des Gavots en zone agricole.

Conformément aux termes de la convention conclue entre le Département et la Commune, les terrains ainsi acquis ont été cédés à la Commune suivant acte en date du 9 octobre 2014.

Les époux BALICCHI ont fait connaître à l'époque leur intention de se porter acquéreurs du cabanon occupé et d'une partie du terrain environnant mais la mise en œuvre de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme n'a pas permis de donner suite à leur demande.

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22 novembre 2016 a décidé de classer le secteur du Vallon des Gavots en zone agricole A1. La plus grande partie des terrains propriété de la Commune a été cédée à Monsieur PIOLI et Madame MOYET, agriculteurs exploitant lesdites terres depuis de nombreuses années.

Les époux BALICCHI ont de nouveau saisi la Commune afin que leur soit cédés les parcelles qu'ils occupent depuis 1995, soit un terrain de 4.202 m<sup>2</sup> avec cabanon, cadastré Section BP n°s 37, 373 et 375.

Après étude, il a été décidé de répondre favorablement à cette demande. Les services de France Domaine, consultés, ont évalué la valeur vénale du terrain au prix de 248.000 euros.

Après négociations, les parties ont convenu d'un montant de transaction de 198.400 euros, tenant compte des diverses dépenses réalisées par les occupants sur la propriété.

En effet, les époux BALICCHI ont engagé au cours des dernières années d'importants travaux qui ont permis d'améliorer l'habitabilité des lieux et valoriser ainsi le bien occupé, notamment avec la création d'une cuisine et d'une salle de bains, ainsi que divers travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-02-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



**Délibération n° 002-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

De plus, suite à un rapport du S.P.A.N.C., il s'avère nécessaire de mettre en conformité le système d'assainissement autonome existant.

Les factures et devis ont été transmis permettant de justifier les dépenses réalisées et celles à venir.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-02-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



**Délibération n° 002-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

Cette délibération propose d'autoriser la cession à Monsieur et Madame Marc et Carine BALICCHI des parcelles de terrain avec cabanon d'une superficie de 4.202 m<sup>2</sup>, cadastrées Section BP n°s 37, 373 et 375, situées Traverse du Canal, étant précisé que tous les frais inhérents à cette opération seront à la charge des acquéreurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** l'avis de France Domaine n° 2018-02V0061 en date du 19 février 2018, dont la durée de validité est prorogée de 6 mois suivant courrier en date du 18 février 2019,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'accéder à la demande de Monsieur et Madame Marc et Carine BALICCHI et de leur céder les parcelles communales cadastrées Section BP n°s 37, 373 et 375, pour 4.202 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 198.400 euros,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'ACCEPTER l'aliénation, au profit de Monsieur et Madame Marc et Carine BALICCHI, des parcelles communales cadastrées Section BP n°s 37, 373 et 375, pour 4.202 m<sup>2</sup>, situées Traverse du Canal, moyennant la somme de 198.400 euros ;

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous documents annexes, en l'étude de Maître VALLARINO, Notaire à AUBAGNE ;

**ARTICLE 3** : d'AUTORISER les Consorts BALICCHI à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires sur les parcelles cadastrées Section BP n°s 37, 373 et 375.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**ABSTENTION(S) : M. ROBINE Nicolas mandataire de Mme MELIN Joëlle, M. ROBINE Nicolas**

**Ne participe(nt) pas au vote : M. FONTAINE Daniel, Mme GIOVANNANGELI Magali mandataire de Mme AIT ABBAS N'djima, Mme LUNETTA Hélène, Mme GIOVANNANGELI Magali, M. GRANDJEAN Denis**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-02-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
  
COMMUNE  
  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2019

Convocation du **06/03/2019**

Date de publication : 15/03/2019

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **030**

Quorum : **22**

L'An deux mille dix-neuf, et le mercredi treize mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **003-130319**

**OBJET : Commission URBANISME,  
DROITS DES SOLS, LOGEMENT**

Déclassement du domaine public  
Mme BLANC Traverse Boyer.

**PRESENTS :**

M. GAZAY Gérard Maire,  
M. ROUSSET Alain, Mme LEVASSEUR Jeannine, M. MOURNAUD Léo, Mme ARTARIA Sophie, Mme MENET Danielle, M. SALEM Mohammed, Mme TRIC Hélène, M. AGOSTINI Pascal, Mme PELLEN Patricia, M. FOTI Bruno, Mme MORFIN Geneviève, M. SCHIPANI Giovanni, Mme GABRIEL Julie, M. AMY Philippe, M. RUSCONI Vincent, Mme RAMPAL Christine Adjoints,  
M. GREGOIRE Alain, M. LOUIS Jean-Bernard, Mme GILLET Marie-Claude, Mme BARTHELEMY Sylvia, Mme PRETOT Christine, M. LEVISSE André, M. ARNOUX Patrick, M. FONTAINE Daniel, M. ORIHUEL Jean-Marie, Mme LUNETTA Hélène, Mme GIOVANNANGELI Magali, M. GRANDJEAN Denis, M. ROBINE Nicolas Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Mme DUPRE Danielle (donne pouvoir à M. ROUSSET Alain), Mme ARFI Marie-Hélène (donne pouvoir à Mme TRIC Hélène), Mme MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Mme MORFIN Geneviève), M. PORFIRO Philippe (donne pouvoir à M. RUSCONI Vincent), Mme AMOROS Brigitte (donne pouvoir à M. SCHIPANI Giovanni), M. FEUGIER Gilles (donne pouvoir à M. LEVISSE André), Mme PASOLINI Alexandra (donne pouvoir à Mme GABRIEL Julie), M. COLOMBANI Laurent (donne pouvoir à Mme BARTHELEMY Sylvia), M. FERCHICHI Elyes (donne pouvoir à M. AGOSTINI Pascal), M. RAMPAL Gérard (donne pouvoir à M. ARNOUX Patrick), Mme AIT ABBAS N'Djima (donne pouvoir à Mme GIOVANNANGELI Magali), Mme HARKANE Stéphanie (donne pouvoir à M. ORIHUEL Jean-Marie), Mme MELIN Joëlle (donne

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-03-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'BOUCHES DU RHONE' at the bottom.

**Délibération n° 003-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

pouvoir à M. ROBINE Nicolas)

**ABSENTS :**

**M. Nicolas ROBINE a été élu(e) secrétaire**

Mme Jeannine LEVASSEUR rapporte :

La Commune d'AUBAGNE est propriétaire des parcelles cadastrées Section AC n°s 80 et 276, dénommée Traverse Boyer à AUBAGNE.

Le fond de cette traverse en impasse constitue un délaissé de voirie inutilisée.

Madame Marie-Louise BLANC, propriétaire mitoyenne, a sollicité la Commune afin d'acquérir une partie de la traverse située au droit de sa propriété, étant ici précisé que Madame BLANC a cédé ladite parcelle cadastrée Section AC 80, à la Commune par acte de cession gratuite en date du 26 juin 1986.

Suivant document d'arpentage établi par Madame Isabelle LIEUTAUD, en cours de numérotation, il sera procédé à la création de deux nouvelles parcelles destinées à être intégrées au domaine privé communal qui figureront au cadastre pour une superficie totale de 63 m<sup>2</sup>.

L'opération d'incorporation au domaine privé de la Commune ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de la voie publique. Aussi, conformément aux textes en vigueur régissant le domaine public et notamment l'Article L.141-3 du Code de la Voirie Routière, le déclassement de ce terrain du domaine public routier communal est dispensé d'enquête publique préalable.

Cette délibération propose de déclasser ce terrain d'une superficie de 63 m<sup>2</sup> et de l'incorporer au domaine privé communal en vue de sa cession à Madame Marie-Louise BLANC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'article L.141-3 du Code de la Voirie Routière.

VU le document d'arpentage en cours de numérotation établi par Madame Isabelle LIEUTAUD, Géomètre Expert à AUBAGNE,

VU l'examen en Commission Municipale.

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER le déclassement du domaine public communal d'un terrain d'une superficie de 63 m<sup>2</sup>, sis Traverse Boyer, conformément au plan joint ;

**ARTICLE 2** : d'APPROUVER l'incorporation dans le domaine privé communal de la parcelle qui sera créée, d'une superficie de 63 m<sup>2</sup>.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-03-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a sun and a figure, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'COMMUNE D'AUBAGNE' at the bottom.



**Délibération n° 003-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-03-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
  
COMMUNE  
  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2019

Convocation du **06/03/2019**

Date de publication : 15/03/2019

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **031**

Quorum : **22**

**L'An deux mille dix-neuf, et le mercredi treize mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.**

N° **004-130319**

**OBJET : Commission URBANISME,  
DROITS DES SOLS, LOGEMENT**

Approbation de l'acquisition d'un terrain appartenant à Mme Antoinette LONG pour l'aménagement des abords de l'école de Beaudinard.

**PRESENTS :**

M. GAZAY Gérard Maire,  
M. ROUSSET Alain, Mme LEVASSEUR Jeannine, M. MOURNAUD Léo, Mme ARTARIA Sophie, Mme MENET Danielle, M. SALEM Mohammed, Mme TRIC Hélène, M. AGOSTINI Pascal, Mme PELLEN Patricia, M. FOTI Bruno, Mme MORFIN Geneviève, M. SCHIPANI Giovanni, Mme GABRIEL Julie, M. AMY Philippe, M. RUSCONI Vincent, Mme RAMPAL Christine Adjoints,  
M. GREGOIRE Alain, M. LOUIS Jean-Bernard, Mme GILLET Marie-Claude, Mme BARTHELEMY Sylvia, Mme PRETOT Christine, M. LEVISSE André, M. ARNOUX Patrick, M. FONTAINE Daniel, M. ORIHUEL Jean-Marie, Mme LUNETTA Hélène, Mme GIOVANNANGELI Magali, Mme HARKANE Stéphanie, M. GRANDJEAN Denis, M. ROBINE Nicolas Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Mme DUPRE Danielle (donne pouvoir à M. ROUSSET Alain), Mme ARFI Marie-Hélène (donne pouvoir à Mme TRIC Hélène), Mme MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Mme MORFIN Geneviève), M. PORFIRO Philippe (donne pouvoir à M. RUSCONI Vincent), Mme AMOROS Brigitte (donne pouvoir à M. SCHIPANI Giovanni), M. FEUGIER Gilles (donne pouvoir à M. LEVISSE André), Mme PASOLINI Alexandra (donne pouvoir à Mme GABRIEL Julie), M. COLOMBANI Laurent (donne pouvoir à Mme BARTHELEMY Sylvia), M. FERCHICHI Elyes (donne pouvoir à M. AGOSTINI Pascal), M. RAMPAL Gérard (donne pouvoir à M. ARNOUX Patrick), Mme AIT ABBAS N'Djima (donne pouvoir à Mme

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-04-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a sun and a figure, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'BOUCHES DU RHONE' at the bottom.

**Délibération n° 004-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

GIOVANNANGELI Magali), Mme MELIN Joëlle (donne pouvoir à M. ROBINE Nicolas)

**ABSENTS :**

**M. Nicolas ROBINE a été élu(e) secrétaire**

Mme Jeannine LEVASSEUR rapporte :

La Commune a engagé depuis 2016 un important plan de rénovation de l'ensemble des écoles de la ville. Les travaux consistent à réhabiliter les locaux mais aussi à aménager et sécuriser les abords.

L'Ecole de Beudinard, située à l'intersection des Routes de Beudinard et Napollon, nécessite une mise en sécurité de ses abords notamment par la réalisation d'une aire de stationnement présentant une capacité suffisante de places.

Afin de réaliser cette aire de stationnement, la Commune s'est rapprochée de Madame Antoinette LONG afin de lui acheter deux parcelles de terrain d'une surface totale de 632 m<sup>2</sup>, situées en bordure de la Route de Napollon.

Par courrier du 15 février 2019, Madame LONG a accepté la proposition de la Commune, cette délibération propose donc d'acquérir les parcelles lui appartenant cadastrées Section CM n°s 947 et 949, pour 632 m<sup>2</sup>, situées Route de Napollon, moyennant la somme de 7.584 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**CONSIDERANT** la nécessité d'améliorer la sécurité aux abords de l'Ecole de Beudinard par la réalisation d'une aire de stationnement,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER l'acquisition, auprès de Madame Antoinette LONG, des parcelles de terrain sises Route de Napollon, figurant au cadastre sous les numéros 947 et 949 de la Section CM, pour 632 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 7.584 euros. Précision étant faite ici que la Commune prendra en charge les frais inhérents au déplacement des clôtures actuelles, implantées sur le domaine public, et à l'établissement de l'acte de transfert de propriété ;

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer l'acte de transfert de propriété et tout document s'y rapportant en l'étude de Maître DEVICTOR, Notaire à ROQUEVAIRE.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-04-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features the French Republic's emblem (a rooster) and the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'HAUTE-SOVIÈRE'.

**Délibération n° 004-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-04-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
  
COMMUNE  
  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2019

Convocation du **06/03/2019**

Date de publication : 15/03/2019

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **031**

Quorum : **22**

**L'An deux mille dix-neuf, et le mercredi treize mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.**

N° **006-130319**

**OBJET : Commission FINANCES**  
**BUDGET ECONOMIE**

Indemnité de conseil au Trésorier  
Principal.

**PRESENTS :**

M. GAZAY Gérard Maire,  
M. ROUSSET Alain, Mme LEVASSEUR Jeannine, M. MOURNAUD Léo, Mme ARTARIA Sophie, Mme MENET Danielle, M. SALEM Mohammed, Mme TRIC Hélène, M. AGOSTINI Pascal, Mme PELLEN Patricia, M. FOTI Bruno, Mme MORFIN Geneviève, M. SCHIPANI Giovanni, Mme GABRIEL Julie, M. AMY Philippe, M. RUSCONI Vincent, Mme RAMPAL Christine Adjoints,  
M. GREGOIRE Alain, M. LOUIS Jean-Bernard, Mme GILLET Marie-Claude, Mme BARTHELEMY Sylvia, Mme PRETOT Christine, M. LEVISSE André, M. ARNOUX Patrick, M. FONTAINE Daniel, M. ORIHUEL Jean-Marie, Mme LUNETTA Hélène, Mme GIOVANNANGELI Magali, Mme HARKANE Stéphanie, M. GRANDJEAN Denis, M. ROBINE Nicolas Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Mme DUPRE Danielle (donne pouvoir à M. ROUSSET Alain), Mme ARFI Marie-Hélène (donne pouvoir à Mme TRIC Hélène), Mme MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Mme MORFIN Geneviève), M. PORFIRO Philippe (donne pouvoir à M. RUSCONI Vincent), Mme AMOROS Brigitte (donne pouvoir à M. SCHIPANI Giovanni), M. FEUGIER Gilles (donne pouvoir à M. LEVISSE André), Mme PASOLINI Alexandra (donne pouvoir à Mme GABRIEL Julie), M. COLOMBANI Laurent (donne pouvoir à Mme BARTHELEMY Sylvia), M. FERCHICHI Elyes (donne pouvoir à M. AGOSTINI Pascal), M. RAMPAL Gérard (donne pouvoir à M. ARNOUX Patrick), Mme AIT ABBAS N'Djima (donne pouvoir à Mme GIOVANNANGELI Magali), Mme MELIN Joëlle (donne pouvoir à M. ROBINE Nicolas)

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-06-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'BOUCHES DU RHONE' at the bottom.

**Délibération n° 006-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

**ABSENTS :**

**M. Nicolas ROBINE a été élu(e) secrétaire**

Mme Danielle MENET rapporte :  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la Loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, et ses textes subséquents,

**VU** la Loi n° 92.125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

**VU** l'arrêté du 6 Décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables chargés des fonctions de Receveur des communes et établissements publics locaux,

Compte tenu de l'entrée en fonction de Madame Sébastienne ROLLET, Trésorière Principale d'Aubagne, le 1<sup>er</sup> Octobre 2018,

Cette délibération propose le versement de conseil due au Trésorier.

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE UNIQUE :** de VERSER conformément à l'Article 1 de l'arrêté du 16 Décembre 1983, « l'indemnité de conseil » au taux de 100 % par an au comptable principal de notre commune, au titre de ses prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et d'APPLIQUER systématiquement pour la durée du mandat l'arrêté précité.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-06-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
  
COMMUNE  
  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2019

Convocation du **06/03/2019**

Date de publication : 15/03/2019

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **031**

Quorum : **22**

**L'An deux mille dix-neuf, et le mercredi treize mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.**

N° **007-130319**

**OBJET : Commission FINANCES**  
**BUDGET ECONOMIE**

Approbation de la convention de groupement de commandes entre la Ville d'Aubagne et le Centre Communal d'Action Sociale d'Aubagne.

**PRESENTS :**

M. GAZAY Gérard Maire,  
M. ROUSSET Alain, Mme LEVASSEUR Jeannine, M. MOURNAUD Léo, Mme ARTARIA Sophie, Mme MENET Danielle, M. SALEM Mohammed, Mme TRIC Hélène, M. AGOSTINI Pascal, Mme PELLEN Patricia, M. FOTI Bruno, Mme MORFIN Geneviève, M. SCHIPANI Giovanni, Mme GABRIEL Julie, M. AMY Philippe, M. RUSCONI Vincent, Mme RAMPAL Christine Adjoints,  
M. GREGOIRE Alain, M. LOUIS Jean-Bernard, Mme GILLET Marie-Claude, Mme BARTHELEMY Sylvia, Mme PRETOT Christine, M. LEVISSE André, M. ARNOUX Patrick, M. FONTAINE Daniel, M. ORIHUEL Jean-Marie, Mme LUNETTA Hélène, Mme GIOVANNANGELI Magali, Mme HARKANE Stéphanie, M. GRANDJEAN Denis, M. ROBINE Nicolas Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Mme DUPRE Danielle (donne pouvoir à M. ROUSSET Alain), Mme ARFI Marie-Hélène (donne pouvoir à Mme TRIC Hélène), Mme MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Mme MORFIN Geneviève), M. PORFIRO Philippe (donne pouvoir à M. RUSCONI Vincent), Mme AMOROS Brigitte (donne pouvoir à M. SCHIPANI Giovanni), M. FEUGIER Gilles (donne pouvoir à M. LEVISSE André), Mme PASOLINI Alexandra (donne pouvoir à Mme GABRIEL Julie), M. COLOMBANI Laurent (donne pouvoir à Mme BARTHELEMY Sylvia), M. FERCHICHI Elyes (donne pouvoir à M. AGOSTINI Pascal), M. RAMPAL Gérard (donne pouvoir à M. ARNOUX

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-07-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'Mairie d'Aubagne' at the bottom.

## Délibération n° 007-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)

Patrick), Mme AIT ABBAS N'Djima (donne pouvoir à Mme GIOVANNANGELI Magali), Mme MELIN Joëlle (donne pouvoir à M. ROBINE Nicolas)

### **ABSENTS :**

**M. Nicolas ROBINE a été élu(e) secrétaire**

Mme Danielle MENET rapporte :

Afin de réaliser des économies d'échelles et de mutualiser les procédures de passations, la Commune d'Aubagne et le Centre Communal d'Action Sociale souhaitent généraliser la constitution de groupements de commandes en application de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif à la constitution de groupements de commandes.

Le groupement de commandes est une solution adaptée qui permet de mutualiser les procédures de marchés de plusieurs entités membres en une seule et d'atteindre des volumes d'achats plus conséquents à des tarifs plus intéressants.

La constitution de ce groupement de commandes a pour objet l'achat en commun de prestations de services et de fournitures afin d'optimiser la démarche de réduction des coûts mise en place par la Ville d'Aubagne et le C.C.A.S.

Elle concerne les domaines suivants :

- Fourniture du petit matériel d'hygiène ;
- Fourniture du petit matériel de nettoyage ;
- Fourniture du papier pour impression ;
- Fourniture des cartouches d'encre pour imprimante ;
- Fournitures administratives de bureau ;
- Fourniture de matériel électrique ;
- Fourniture de quincaillerie ;
- Fourniture de peinture ;
- Entretien des ascenseurs ;
- Télécommunication voix et données ;
- Frais de carburants ;
- Location et maintenance photocopieurs.

La Ville d'Aubagne est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.

En cette qualité, elle est chargée de l'ensemble des procédures de passation des marchés publics dans les domaines visés ci-dessus. Elle signe et notifie les marchés pour son compte et pour le compte du C.C.A.S., chaque membre du groupement s'assurant ensuite de la bonne exécution des marchés pour les besoins exprimés.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-07-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a sun and a figure, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'COMMUNE D'AUBAGNE' at the bottom.



**Délibération n° 007-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

Les membres du groupement autorisent le représentant de la Ville d'Aubagne à signer les marchés sans autre formalité que la signature de la présente convention et dans le respect des éléments de collaboration décrits ci-dessous.

La Ville d'Aubagne s'engage à recueillir l'avis du C.C.A.S. à chacune des étapes des procédures de marchés publics.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-07-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



**Délibération n° 007-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

Chaque membre se charge de l'exécution des marchés à l'issue des procédures organisées dans le cadre du groupement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code des Collectivités Territoriales,

**VU** la Loi 82.213 du 22.03.82 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que ses textes subséquents,

**VU** le Code des Marchés Publics,

**VU** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,

**VU** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

**VU** la délibération n° 09-221116 du Conseil Municipal du 22 novembre 2016 portant sur l'approbation de la Convention de mutualisation avec le C.C.A.S.,

**VU** la délibération n° 2 du Conseil d'Administration du 20 décembre 2016 relative à la convention contractualisant les relations entre la ville d'Aubagne et le C.C.A.S.,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1er** : d'ACCEPTER la désignation de la Commune d'Aubagne en tant que coordinateur des groupements de commandes pour lesancements des marchés liés aux prestations ci-dessus énumérées .

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive des groupements de commandes ci annexée.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire



DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
COMMUNE  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2019

Convocation du **06/03/2019**

Date de publication : 15/03/2019

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **031**

Quorum : **22**

**L'An deux mille dix-neuf, et le mercredi treize mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.**

N° **008-130319**

**OBJET : Commission COMMERCE  
ARTISANAT ET PROJETS CENTRE  
VILLE**

Dossier de candidature suite à l'appel à projet édition 2018 du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.).

**PRESENTS :**

M. GAZAY Gérard Maire,  
M. ROUSSET Alain, Mme LEVASSEUR Jeannine, M. MOURNAUD Léo, Mme ARTARIA Sophie, Mme MENET Danielle, M. SALEM Mohammed, Mme TRIC Hélène, M. AGOSTINI Pascal, Mme PELLEN Patricia, M. FOTI Bruno, Mme MORFIN Geneviève, M. SCHIPANI Giovanni, Mme GABRIEL Julie, M. AMY Philippe, M. RUSCONI Vincent, Mme RAMPAL Christine Adjoints,  
M. GREGOIRE Alain, M. LOUIS Jean-Bernard, Mme GILLET Marie-Claude, Mme BARTHELEMY Sylvia, Mme PRETOT Christine, M. LEVISSE André, M. ARNOUX Patrick, M. FONTAINE Daniel, M. ORIHUEL Jean-Marie, Mme LUNETTA Hélène, Mme GIOVANNANGELI Magali, Mme HARKANE Stéphanie, M. GRANDJEAN Denis, M. ROBINE Nicolas Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Mme DUPRE Danielle (donne pouvoir à M. ROUSSET Alain), Mme ARFI Marie-Hélène (donne pouvoir à Mme TRIC Hélène), Mme MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Mme MORFIN Geneviève), M. PORFIRO Philippe (donne pouvoir à M. RUSCONI Vincent), Mme AMOROS Brigitte (donne pouvoir à M. SCHIPANI Giovanni), M. FEUGIER Gilles (donne pouvoir à M. LEVISSE André), Mme PASOLINI Alexandra (donne pouvoir à Mme GABRIEL Julie), M. COLOMBANI Laurent (donne pouvoir à Mme BARTHELEMY Sylvia), M. FERCHICHI Elyes (donne pouvoir à M. AGOSTINI

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-08-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'BOUCHES DU RHONE' at the bottom.

**Délibération n° 008-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

Pascal), M. RAMPAL Gérard (donne pouvoir à M. ARNOUX Patrick), Mme AIT ABBAS N'Djima (donne pouvoir à Mme GIOVANNANGELI Magali), Mme MELIN Joëlle (donne pouvoir à M. ROBINE Nicolas)

**ABSENTS :**

**M. Nicolas ROBINE a été élu(e) secrétaire**

Mme Patricia PELLEN rapporte :

Depuis 2015, la Ville d'Aubagne s'est engagée dans une politique de développement économique volontariste ayant à cœur de faire de la revitalisation du centre-ville et du commerce de proximité un axe majeur. Dans ce cadre et face aux nombreux défis à relever en la matière, la commune a décidé de répondre à l'appel à projet édition 2018 du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.).

Le F.I.S.A.C., fonds mis à disposition par l'Etat, apparaît comme un outil d'accompagnement des évolutions des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services. Il vise notamment à préserver ou à développer le commerce de proximité. Il permet aussi, par l'obtention de ce soutien de mener des actions structurantes tant en investissement qu'en fonctionnement.

Aussi, la commune a déposé un dossier, fruit du travail mené avec l'association des commerçants, les commerçants et les chambres consulaires, auprès de la Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE). 18 actions ont été sélectionnées dont 13 sont éligibles au financement F.I.S.A.C.

Le plan de financement des actions financées dans le cadre du F.I.S.A.C. se décline donc de la manière suivante :

	Total action	Total FISAC	Total Ville	Total Partenaires
Actions en investissement	205.850 €	41.170 €	41.170 €	123.510 €
Actions en fonctionnement	137.678 €	42.803 €	49.593 €	45.281 €
<b>TOTAL</b>	<b>343.528 €</b>	<b>83.973 €</b>	<b>90.763 €</b>	<b>168.791 €</b>

Cette délibération propose d'acter le dépôt du dossier et d'approuver le plan de financement proposé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-08-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



**Délibération n° 008-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le règlement de l'appel à projet édition 2018 du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la collectivité de répondre à cet appel à projet afin de mener sa politique municipale en faveur de l'artisanat et du commerce,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-08-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



**Délibération n° 008-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER le dossier de candidature de la Ville suite à l'appel à projet édition 2018 du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.) ;

**ARTICLE 2** : d'APPROUVER le plan de financement exposé ci-dessus.

**ARTICLE 3** : d'AUTORISER Monsieur Le Maire à engager toutes les démarches et à signer tout document permettant d'obtenir les subventions sollicitées, dans le cadre du F.I.S.A.C., nécessaires au financement des actions.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-08-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features the coat of arms of the French Republic and the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'HAUTE-DORDOGNE' at the bottom.

DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
  
COMMUNE  
  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2019

Convocation du **06/03/2019**

Date de publication : 15/03/2019

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **031**

Quorum : **22**

L'An deux mille dix-neuf, et le mercredi treize mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **009-130319**

**OBJET : Commission CULTURE  
PATRIMOINE ET TRADITIONS**

Approbation de cinq Conventions de prêt d'œuvres pour l'organisation de l'exposition de sculptures contemporaines « More Majorum » de l'artiste Yom de Saint Phalle.

**PRESENTS :**

M. GAZAY Gérard Maire,  
M. ROUSSET Alain, Mme LEVASSEUR Jeannine, M. MOURNAUD Léo, Mme ARTARIA Sophie, Mme MENET Danielle, M. SALEM Mohammed, Mme TRIC Hélène, M. AGOSTINI Pascal, Mme PELLEN Patricia, M. FOTI Bruno, Mme MORFIN Geneviève, M. SCHIPANI Giovanni, Mme GABRIEL Julie, M. AMY Philippe, M. RUSCONI Vincent, Mme RAMPAL Christine Adjoints,  
M. GREGOIRE Alain, M. LOUIS Jean-Bernard, Mme GILLET Marie-Claude, Mme BARTHELEMY Sylvia, Mme PRETOT Christine, M. LEVISSE André, M. ARNOUX Patrick, M. FONTAINE Daniel, M. ORIHUEL Jean-Marie, Mme LUNETTA Hélène, Mme GIOVANNANGELI Magali, Mme HARKANE Stéphanie, M. GRANDJEAN Denis, M. ROBINE Nicolas Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Mme DUPRE Danielle (donne pouvoir à M. ROUSSET Alain), Mme ARFI Marie-Hélène (donne pouvoir à Mme TRIC Hélène), Mme MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Mme MORFIN Geneviève), M. PORFIRO Philippe (donne pouvoir à M. RUSCONI Vincent), Mme AMOROS Brigitte (donne pouvoir à M. SCHIPANI Giovanni), M. FEUGIER Gilles (donne pouvoir à M. LEVISSE André), Mme PASOLINI Alexandra (donne pouvoir à Mme GABRIEL Julie), M. COLOMBANI Laurent (donne pouvoir à Mme BARTHELEMY Sylvia), M. FERCHICHI Elyes (donne pouvoir à M. AGOSTINI Pascal), M. RAMPAL Gérard (donne pouvoir à M. ARNOUX

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-09-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'BOUCHES DU RHONE' at the bottom.

**Délibération n° 009-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

Patrick), Mme AIT ABBAS N'Djima (donne pouvoir à Mme GIOVANNANGELI Magali), Mme MELIN Joëlle (donne pouvoir à M. ROBINE Nicolas)

**ABSENTS :**

**M. Nicolas ROBINE a été élu(e) secrétaire**

M. Philippe AMY rapporte :

Le Centre d'Art contemporain Les Pénitents Noirs est un site emblématique de la Ville d'Aubagne. Il représente le lieu idéal pour des expositions de prestige et permet de nouer des partenariats importants pour des échanges d'œuvres d'art.

Après le succès rencontré par l'exposition Hans HARTUNG, il est proposé de renouveler l'expérience avec le musée de la Légion étrangère afin d'accueillir dans le cadre d'une double exposition les œuvres de l'artiste Guillaume de Saint Phalle, qui aura lieu du 30 mars au 15 juin 2019.

C'est la raison pour laquelle cinq conventions de prêt d'œuvres signées de l'artiste Yom DE SAINT PHALLE sont établies entre la Ville d'Aubagne et les prêteurs, dont l'artiste lui-même. Ces conventions comprennent en annexe la liste des œuvres prêtées à la Ville.

Ces cinq conventions de prêts sont mises en place avec les prêteurs ci-dessous :

- Mme Béatrice ARDISSON
- Mme Valentine AVRON
- M. Abel BLIMBAUM
- Mme Sarah DELAROYERE
- M. Yom DE SAINT PHALLE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**CONSIDERANT** que ce partenariat est gage de qualité du travail présenté au public et favorise la mise en valeur du travail des artistes grâce à la générosité des prêteurs.

**CONSIDERANT** que ce partenariat œuvre pour le rayonnement de la Ville.

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER les termes des cinq conventions de prêts à intervenir ;

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur Le Maire à les signer.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-09-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019





**Délibération n° 009-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-09-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
COMMUNE  
d' AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2019

Convocation du **06/03/2019**

Date de publication : 15/03/2019

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **031**

Quorum : **22**

L'An deux mille dix-neuf, et le mercredi treize mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **010-130319**

**OBJET : Commission CULTURE  
PATRIMOINE ET TRADITIONS**

Organisation du concours de peinture  
« PATRIMOINE 2019 ».

**PRESENTS :**

M. GAZAY Gérard Maire,  
M. ROUSSET Alain, Mme LEVASSEUR Jeannine, M. MOURNAUD Léo, Mme ARTARIA Sophie, Mme MENET Danielle, M. SALEM Mohammed, Mme TRIC Hélène, M. AGOSTINI Pascal, Mme PELLEN Patricia, M. FOTI Bruno, Mme MORFIN Geneviève, M. SCHIPANI Giovanni, Mme GABRIEL Julie, M. AMY Philippe, M. RUSCONI Vincent, Mme RAMPAL Christine Adjoints,  
M. GREGOIRE Alain, M. LOUIS Jean-Bernard, Mme GILLET Marie-Claude, Mme BARTHELEMY Sylvia, Mme PRETOT Christine, M. LEVISSE André, M. ARNOUX Patrick, M. FONTAINE Daniel, M. ORIHUEL Jean-Marie, Mme LUNETTA Hélène, Mme GIOVANNANGELI Magali, Mme HARKANE Stéphanie, M. GRANDJEAN Denis, M. ROBINE Nicolas Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Mme DUPRE Danielle (donne pouvoir à M. ROUSSET Alain), Mme ARFI Marie-Hélène (donne pouvoir à Mme TRIC Hélène), Mme MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Mme MORFIN Geneviève), M. PORFIRO Philippe (donne pouvoir à M. RUSCONI Vincent), Mme AMOROS Brigitte (donne pouvoir à M. SCHIPANI Giovanni), M. FEUGIER Gilles (donne pouvoir à M. LEVISSE André), Mme PASOLINI Alexandra (donne pouvoir à Mme GABRIEL Julie), M. COLOMBANI Laurent (donne pouvoir à Mme BARTHELEMY Sylvia), M. FERCHICHI Elyes (donne pouvoir à M. AGOSTINI Pascal), M. RAMPAL Gérard (donne pouvoir à M. ARNOUX Patrick), Mme AIT ABBAS N'Djima (donne pouvoir à Mme GIOVANNANGELI Magali), Mme MELIN Joëlle (donne pouvoir à M. ROBINE Nicolas)

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-10-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'BOUCHES DU RHONE' at the bottom.

**Délibération n° 010-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

**ABSENTS :**

**M. Nicolas ROBINE a été élu(e) secrétaire**

Mme Geneviève MORFIN rapporte :

La Ville d'Aubagne organise du 21 au 26 septembre 2019, dans le cadre des Journées européennes du Patrimoine, un concours de peinture dénommé « PARtrIMOINE 2019 » récompensant des œuvres sur le thème « Aubagne en Provence ».

Un jury composé d'élus et de toute personne ayant des compétences dans le domaine artistique sera chargé d'évaluer les productions des candidats et de désigner les lauréats qui se verront décerner un prix. Le montant total des dotations est fixé à 3.000 €.

Toutes les œuvres primées deviendront la propriété de la Ville d'Aubagne et viendront ainsi enrichir ses collections d'œuvres d'art. Les auteurs de celles-ci céderont de ce fait à la Ville d'Aubagne, à titre non exclusif, leurs droits de représentation et de reproduction.

Cette délibération propose d'approuver les termes du règlement spécifique élaboré fixant les modalités de déroulement de ce concours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** les crédits inscrits au Budget 2019 de la Ville,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Ville d'Aubagne d'enrichir ses collections d'œuvres d'art et d'encourager la création artistique,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER le règlement du Concours de peinture « PARtrIMOINE 2019 » ;

**ARTICLE 2** : Les crédits correspondant au montant total des dotations sont inscrits au Budget Primitif 2019.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-10-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



Délibération n° 010-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-10-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
  
COMMUNE  
  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2019

Convocation du **06/03/2019**

Date de publication : 15/03/2019

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **031**

Quorum : **22**

L'An deux mille dix-neuf, et le mercredi treize mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **011-130319**

**OBJET : Commission CULTURE  
PATRIMOINE ET TRADITIONS**

Adhésion à la Fondation du Patrimoine.

**PRESENTS :**

M. GAZAY Gérard Maire,  
M. ROUSSET Alain, Mme LEVASSEUR Jeannine, M. MOURNAUD Léo, Mme ARTARIA Sophie, Mme MENET Danielle, M. SALEM Mohammed, Mme TRIC Hélène, M. AGOSTINI Pascal, Mme PELLEN Patricia, M. FOTI Bruno, Mme MORFIN Geneviève, M. SCHIPANI Giovanni, Mme GABRIEL Julie, M. AMY Philippe, M. RUSCONI Vincent, Mme RAMPAL Christine Adjoints,  
M. GREGOIRE Alain, M. LOUIS Jean-Bernard, Mme GILLET Marie-Claude, Mme BARTHELEMY Sylvia, Mme PRETOT Christine, M. LEVISSE André, M. ARNOUX Patrick, M. FONTAINE Daniel, M. ORIHUEL Jean-Marie, Mme LUNETTA Hélène, Mme GIOVANNANGELI Magali, Mme HARKANE Stéphanie, M. GRANDJEAN Denis, M. ROBINE Nicolas Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Mme DUPRE Danielle (donne pouvoir à M. ROUSSET Alain), Mme ARFI Marie-Hélène (donne pouvoir à Mme TRIC Hélène), Mme MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Mme MORFIN Geneviève), M. PORFIRO Philippe (donne pouvoir à M. RUSCONI Vincent), Mme AMOROS Brigitte (donne pouvoir à M. SCHIPANI Giovanni), M. FEUGIER Gilles (donne pouvoir à M. LEVISSE André), Mme PASOLINI Alexandra (donne pouvoir à Mme GABRIEL Julie), M. COLOMBANI Laurent (donne pouvoir à Mme BARTHELEMY Sylvia), M. FERCHICHI Elyes (donne pouvoir à M. AGOSTINI Pascal), M. RAMPAL Gérard (donne pouvoir à M. ARNOUX Patrick), Mme AIT ABBAS N'Djima (donne pouvoir à Mme GIOVANNANGELI Magali), Mme MELIN Joëlle (donne pouvoir à M. ROBINE Nicolas)

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-11-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'BOUCHES DU RHONE' at the bottom.

**Délibération n° 011-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

**ABSENTS :**

**M. Nicolas ROBINE a été élu(e) secrétaire**

Mme Geneviève MORFIN rapporte :

La Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique depuis 1997, a pour vocation de participer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé en mobilisant les collectivités locales, le mécénat populaire et celui des entreprises.

Ses missions permettent également de favoriser la création d'emploi, de maintenir des savoir-faire traditionnels et de participer à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes.

L'adhésion à la Fondation est pour la Commune d'Aubagne l'opportunité de contribuer activement à la sauvegarde de son patrimoine mobilier et bâti en favorisant le mécénat populaire grâce à la mise en place de souscriptions publiques qui permettent aux donateurs de bénéficier de déductions d'impôts.

Cette délibération propose d'approuver l'adhésion de la Ville à la Fondation du Patrimoine.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** les crédits inscrits au Budget 2019 de la Ville,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Ville d'Aubagne d'adhérer à la Fondation du Patrimoine,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'AUTORISER Monsieur Le Maire à adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 1.200 € au titre de l'année 2019 ;

**ARTICLE 2** : Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2019.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**



Délibération n° 011-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-11-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'G. GAZAY'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features the coat of arms of the French Republic (a rooster) in the center. The text around the perimeter of the seal reads 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'HAUTE-DORDOGNE' at the bottom.

DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
COMMUNE  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2019

Convocation du 06/03/2019

Date de publication : 15/03/2019

Conseillers en exercice : 043

Présents : 031

Quorum : 22

L'An deux mille dix-neuf, et le mercredi treize mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 012-130319

**OBJET : Commission EDUCATION  
-ENFANCE**

Approbation de l'Avenant n° 2 au Contrat de Délégation du Service Public de Restauration Scolaire et Municipale avec la SOGERES.

**PRESENTS :**

M. GAZAY Gérard Maire,  
M. ROUSSET Alain, Mme LEVASSEUR Jeannine, M. MOURNAUD Léo, Mme ARTARIA Sophie, Mme MENET Danielle, M. SALEM Mohammed, Mme TRIC Hélène, M. AGOSTINI Pascal, Mme PELLEN Patricia, M. FOTI Bruno, Mme MORFIN Geneviève, M. SCHIPANI Giovanni, Mme GABRIEL Julie, M. AMY Philippe, M. RUSCONI Vincent, Mme RAMPAL Christine Adjoints,  
M. GREGOIRE Alain, M. LOUIS Jean-Bernard, Mme GILLET Marie-Claude, Mme BARTHELEMY Sylvia, Mme PRETOT Christine, M. LEVISSE André, M. ARNOUX Patrick, M. FONTAINE Daniel, M. ORIHUEL Jean-Marie, Mme LUNETTA Hélène, Mme GIOVANNANGELI Magali, Mme HARKANE Stéphanie, M. GRANDJEAN Denis, M. ROBINE Nicolas Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Mme DUPRE Danielle (donne pouvoir à M. ROUSSET Alain), Mme ARFI Marie-Hélène (donne pouvoir à Mme TRIC Hélène), Mme MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Mme MORFIN Geneviève), M. PORFIRO Philippe (donne pouvoir à M. RUSCONI Vincent), Mme AMOROS Brigitte (donne pouvoir à M. SCHIPANI Giovanni), M. FEUGIER Gilles (donne pouvoir à M. LEVISSE André), Mme PASOLINI Alexandra (donne pouvoir à Mme GABRIEL Julie), M. COLOMBANI Laurent (donne pouvoir à Mme BARTHELEMY Sylvia), M. FERCHICHI Elyes (donne pouvoir à M. AGOSTINI Pascal), M. RAMPAL Gérard (donne pouvoir à M. ARNOUX Patrick), Mme AIT ABBAS N'Djima (donne pouvoir à Mme

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-12-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'COMMUNE D'AUBAGNE' at the bottom.



## Délibération n° 012-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)

GIOVANNANGELI Magali), Mme MELIN Joëlle (donne pouvoir à M. ROBINE Nicolas)

### **ABSENTS :**

**M. Nicolas ROBINE a été élu(e) secrétaire**

M. Bruno FOTI rapporte :

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2016, la Commune d'Aubagne a confié la gestion de la restauration collective à la Société SOGERES par un contrat de Délégation de Service Public.

Ce contrat a pour objet l'exploitation du service de la restauration comprenant la fabrication et la livraison des repas ainsi que les inscriptions et la facturation. Il intègre également la rénovation totale de tous les restaurants scolaires.

Au terme de deux ans et demi de fonctionnement, quelques compléments et aménagements dictés par l'usage se révèlent nécessaires afin de clarifier et compléter la prestation prévue au Cahier des Charges du délégataire.

Cet avenant au cahier des charges porte sur deux axes :

1. l'un concerne des évolutions au plan des caractéristiques alimentaires ;
2. l'autre comprend des précisions relatives à des dispositions techniques.

Concernant les caractéristiques alimentaires, la Ville d'Aubagne a fait le choix d'imposer au cahier des charges du délégataire l'introduction dans les menus de 20 % de produits BIO, tout en privilégiant l'approvisionnement de produits locaux.

Sans attendre d'éventuelles prescriptions réglementaires, la Ville demande au délégataire, dès la rentrée de septembre 2019, de porter la part de produits BIO à 40 %.

Cette avancée se fera sans modification du cahier des charges, notamment en ce qui concerne l'engagement d'un approvisionnement de produits locaux à hauteur d'au moins 50 %.

Concernant les dispositions techniques : elles portent sur deux points :

1. La modification de l'annexe n° 15 du contrat « tableau des origines des produits filières » afin d'apporter des précisions sur l'origine et la qualité des produits ainsi que leur fréquence d'apparition ;
2. La mise à jour des répartitions des prestations de « second œuvre » entre la Ville d'Aubagne et le délégataire.

Cet avenant s'inscrit ainsi dans une démarche globale de la Ville en matière de développement durable tant au niveau des produits alimentaires que de l'environnement et le confort de tous les convives avec la modernisation de l'ensemble des restaurants scolaires.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-12-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



**Délibération n° 012-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

Les dispositions comprises dans cet avenant rentrent dans le cadre de l'économie générale du contrat sans aucun impact sur le prix des repas.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-12-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



**Délibération n° 012-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** la délibération n° 03-060716 du Conseil Municipal du 6 juillet 2016 relative au règlement de Service de la Restauration Scolaire,

**VU** la délibération n° 04-060716 du Conseil Municipal du 6 juillet 2016 relative à la Délégation de Service Public (D.S.P.) pour la gestion de la Restauration Scolaire et Municipale : Approbation du choix du délégataire et du Contrat de D.S.P.,

**VU** la délibération n° 19-141117 du Conseil Municipal du 14 novembre 2017 relative au Contrat de Délégation du Service Public de restauration scolaire et municipale (Avenant n° 1),

**CONSIDERANT** la nécessité d'actualiser le contrat de Délégation de Service Public par l'Avenant n° 2,

**VU** l'examen en Commission Municipale « Education et Enfance »,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER l'Avenant n° 2 au Contrat de Délégation de Service Public ;

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur Le Maire à le signer.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-12-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features the coat of arms of the French Republic and the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'CLUSES HAUTE-SAVOIE' at the bottom.

DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
COMMUNE  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2019

Convocation du **06/03/2019**

Date de publication : 15/03/2019

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **031**

Quorum : **22**

L'An deux mille dix-neuf, et le mercredi treize mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **013-130319**

**OBJET : Commission EDUCATION  
-ENFANCE**

Approbation de la convention de partenariat 2019 pour le SATIS entre la Ville d'Aubagne et Aix-Marseille Université (A.M.U.).

**PRESENTS :**

M. GAZAY Gérard Maire,  
M. ROUSSET Alain, Mme LEVASSEUR Jeannine, M. MOURNAUD Léo, Mme ARTARIA Sophie, Mme MENET Danielle, M. SALEM Mohammed, Mme TRIC Hélène, M. AGOSTINI Pascal, Mme PELLEN Patricia, M. FOTI Bruno, Mme MORFIN Geneviève, M. SCHIPANI Giovanni, Mme GABRIEL Julie, M. AMY Philippe, M. RUSCONI Vincent, Mme RAMPAL Christine Adjoints,  
M. GREGOIRE Alain, M. LOUIS Jean-Bernard, Mme GILLET Marie-Claude, Mme BARTHELEMY Sylvia, Mme PRETOT Christine, M. LEVISSE André, M. ARNOUX Patrick, M. FONTAINE Daniel, M. ORIHUEL Jean-Marie, Mme LUNETTA Hélène, Mme GIOVANNANGELI Magali, Mme HARKANE Stéphanie, M. GRANDJEAN Denis, M. ROBINE Nicolas Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Mme DUPRE Danielle (donne pouvoir à M. ROUSSET Alain), Mme ARFI Marie-Hélène (donne pouvoir à Mme TRIC Hélène), Mme MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Mme MORFIN Geneviève), M. PORFIRO Philippe (donne pouvoir à M. RUSCONI Vincent), Mme AMOROS Brigitte (donne pouvoir à M. SCHIPANI Giovanni), M. FEUGIER Gilles (donne pouvoir à M. LEVISSE André), Mme PASOLINI Alexandra (donne pouvoir à Mme GABRIEL Julie), M. COLOMBANI Laurent (donne pouvoir à Mme BARTHELEMY Sylvia), M. FERCHICHI Elyes (donne pouvoir à M. AGOSTINI Pascal), M. RAMPAL Gérard (donne pouvoir à M. ARNOUX Patrick), Mme AIT ABBAS N'Djima (donne pouvoir à Mme

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-13-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



## Délibération n° 013-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)

GIOVANNANGELI Magali), Mme MELIN Joëlle (donne pouvoir à M. ROBINE Nicolas)

### **ABSENTS :**

**M. Nicolas ROBINE a été élu(e) secrétaire**

M. Bruno FOTI rapporte :

SATIS est un département d'Aix-Marseille Université, dédié aux Sciences, Arts et Techniques de l'Image et du Son. Il propose des formations d'excellence dans ce domaine en Licence3, Master, et Doctorat.

Cette filière d'enseignement supérieur accueille 140 étudiants par an. Ils viennent y apprendre un métier de conception-réalisation dans le secteur des industries audiovisuelles et cinématographiques dans quatre spécialités différentes : image, son-musique, montage, métiers de la production. De nombreux films, de facture professionnelle, sont réalisés chaque année en Master. Les secteurs d'activités dans lesquels les étudiants trouvent un emploi sont la télévision, le cinéma, internet et les médias numériques en développement, les studios de post-production son et musique, les services communication et audiovisuels des entreprises.

La Ville d'Aubagne souhaite concourir à l'assise et au développement de ce site délocalisé de l'AMU. Une participation financière vise notamment à soutenir le département SATIS dans son implication dans des festivals et manifestations de rayonnement local, régional ou national, ainsi que pour sa contribution au développement scientifique lors de séminaires, colloques ...

A ce titre, les travaux de recherche développés à partir de la sonothèque « Sons du Sud » (LASER) ont été reconnus dans leur singularité et ont permis au département SATIS de devenir le « Pôle d'Innovation Territorial d'Aubagne » au sein d'Aix-Marseille Université.

Cette participation contribue également à l'investissement en matériel pédagogique permettant de conforter le niveau d'excellence.

Afin de valoriser ces productions et événements, les partenaires s'engagent à développer l'information et la communication réciproque de manière à répercuter auprès des différents publics les réalisations du SATIS et enrichir la politique culturelle de la Ville d'Aubagne.

La Ville entend développer ce partenariat qui participe à son attractivité et son dynamisme positionnant ainsi Aubagne en tant que troisième ville universitaire du Département.

Dans ce cadre, la Ville prévoit de verser une participation de 40.000 € T.T.C. pour l'année 2019.

Cette délibération propose de conclure à cet effet une convention pour une période d'un an.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** l'article L216-11 du Code de l'Education,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-13-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



**Délibération n° 013-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Ville de soutenir les actions du Département SATIS,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-13-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



**Délibération n° 013-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER les termes du projet de convention de partenariat avec Aix-Marseille-Université portant sur le SATIS ;

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur Le Maire à la signer ;

**ARTICLE 3** : Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville pour un montant de 40.000 euros.

**ADOpte A LA MAJORITE des MEMBRES PRESENTS**

**CONTRE** : M. ROBINE Nicolas mandataire de Mme MELIN Joëlle, M. ROBINE Nicolas

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-13-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
COMMUNE  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2019

Convocation du **06/03/2019**

Date de publication : 15/03/2019

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **031**

Quorum : **22**

**L'An deux mille dix-neuf, et le mercredi treize mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.**

N° **014-130319**

**OBJET : Commission EDUCATION  
-ENFANCE**

Approbation de la convention de subventionnement 2019 avec l'Association L.A.S.E.R. (Laboratoire Audiovisuel pour l'Enseignement et la Recherche).

**PRESENTS :**

M. GAZAY Gérard Maire,  
M. ROUSSET Alain, Mme LEVASSEUR Jeannine, M. MOURNAUD Léo, Mme ARTARIA Sophie, Mme MENET Danielle, M. SALEM Mohammed, Mme TRIC Hélène, M. AGOSTINI Pascal, Mme PELLEN Patricia, M. FOTI Bruno, Mme MORFIN Geneviève, M. SCHIPANI Giovanni, Mme GABRIEL Julie, M. AMY Philippe, M. RUSCONI Vincent, Mme RAMPAL Christine Adjoints,  
M. GREGOIRE Alain, M. LOUIS Jean-Bernard, Mme GILLET Marie-Claude, Mme BARTHELEMY Sylvia, Mme PRETOT Christine, M. LEVISSE André, M. ARNOUX Patrick, M. FONTAINE Daniel, M. ORIHUEL Jean-Marie, Mme LUNETTA Hélène, Mme GIOVANNANGELI Magali, Mme HARKANE Stéphanie, M. GRANDJEAN Denis, M. ROBINE Nicolas Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Mme DUPRE Danielle (donne pouvoir à M. ROUSSET Alain), Mme ARFI Marie-Hélène (donne pouvoir à Mme TRIC Hélène), Mme MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Mme MORFIN Geneviève), M. PORFIRO Philippe (donne pouvoir à M. RUSCONI Vincent), Mme AMOROS Brigitte (donne pouvoir à M. SCHIPANI Giovanni), M. FEUGIER Gilles (donne pouvoir à M. LEVISSE André), Mme PASOLINI Alexandra (donne pouvoir à Mme GABRIEL Julie), M. COLOMBANI Laurent (donne pouvoir à Mme BARTHELEMY Sylvia), M. FERCHICHI Elyes (donne pouvoir à M. AGOSTINI Pascal), M. RAMPAL Gérard (donne pouvoir à M. ARNOUX

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-14-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019





## Délibération n° 014-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)

Patrick), Mme AIT ABBAS N'Djima (donne pouvoir à Mme GIOVANNANGELI Magali), Mme MELIN Joëlle (donne pouvoir à M. ROBINE Nicolas)

### **ABSENTS :**

**M. Nicolas ROBINE a été élu(e) secrétaire**

M. Bruno FOTI rapporte :

La Ville d'Aubagne souhaite poursuivre son partenariat avec l'association L.A.S.E.R (Laboratoire Audiovisuel pour l'Enseignement et la Recherche).

L'association L.A.S.E.R propose différentes actions : mise à disposition de ses moyens à la réalisation annuelle d'une quinzaine de productions ; documentaires scientifiques, fictions et les films de fin d'étude des master2. L'association alimente par son activité une sonothèque, rend possible des échanges européens et participe à des évènements de la Ville.

Pour l'année 2018, les réalisations des étudiants aubagnais ont eu une portée dépassant largement les limites de notre territoire par des productions en coopération avec le MuCem, le Théâtre La Criée, l'orchestre symphonique de l'A.M.U., le festival lyrique d'Aix en Provence.

Sur l'année 2018-2019 Aix-Marseille Université labellise le département SATIS pour le projet de sonothèque développé depuis plusieurs années au sein de LASER. Le département SATIS devient un « Pôle d'Innovation Territorial ».

Toutes ces actions et les reconnaissances qui leurs sont décernées, contribuent au rayonnement de la Ville.

Ce projet de partenariat permet de soutenir et favoriser l'utilisation des moyens et ressources pédagogiques et techniques de l'Université dans le but de favoriser l'insertion professionnelle des étudiants. Il permet également de faire bénéficier la Ville des retombées médiatiques liées aux actions de l'association.

Cette délibération propose de renouveler la convention pour l'année 2019 moyennant une participation financière de 40.000 € T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Ville de soutenir les actions de l'Association L.A.S.E.R.,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER les termes du projet de convention avec l'Association L.A.S.E.R. ;

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur Le Maire à la signer ;

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-14-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'AUBAGNE' at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.

**Délibération n° 014-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

**ARTICLE 3** : Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville pour un montant de 40.000 euros.

**ADOpte A LA MAJORITE des MEMBRES PRESENTS**

**CONTRE** : M. ROBINE Nicolas mandataire de Mme MELIN Joëlle, M. ROBINE Nicolas

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-14-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
COMMUNE  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2019

Convocation du **06/03/2019**

Date de publication : 15/03/2019

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **031**

Quorum : **22**

**L'An deux mille dix-neuf, et le mercredi treize mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.**

N° **015-130319**

**OBJET : Commission EDUCATION  
-ENFANCE**

Approbation de la convention 2018-2019 entre la Ville d'Aubagne, la Croix Rouge et l'Education Nationale.

**PRESENTS :**

M. GAZAY Gérard Maire,  
M. ROUSSET Alain, Mme LEVASSEUR Jeannine, M. MOURNAUD Léo, Mme ARTARIA Sophie, Mme MENET Danielle, M. SALEM Mohammed, Mme TRIC Hélène, M. AGOSTINI Pascal, Mme PELLEN Patricia, M. FOTI Bruno, Mme MORFIN Geneviève, M. SCHIPANI Giovanni, Mme GABRIEL Julie, M. AMY Philippe, M. RUSCONI Vincent, Mme RAMPAL Christine Adjoints,  
M. GREGOIRE Alain, M. LOUIS Jean-Bernard, Mme GILLET Marie-Claude, Mme BARTHELEMY Sylvia, Mme PRETOT Christine, M. LEVISSE André, M. ARNOUX Patrick, M. FONTAINE Daniel, M. ORIHUEL Jean-Marie, Mme LUNETTA Hélène, Mme GIOVANNANGELI Magali, Mme HARKANE Stéphanie, M. GRANDJEAN Denis, M. ROBINE Nicolas Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Mme DUPRE Danielle (donne pouvoir à M. ROUSSET Alain), Mme ARFI Marie-Hélène (donne pouvoir à Mme TRIC Hélène), Mme MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Mme MORFIN Geneviève), M. PORFIRO Philippe (donne pouvoir à M. RUSCONI Vincent), Mme AMOROS Brigitte (donne pouvoir à M. SCHIPANI Giovanni), M. FEUGIER Gilles (donne pouvoir à M. LEVISSE André), Mme PASOLINI Alexandra (donne pouvoir à Mme GABRIEL Julie), M. COLOMBANI Laurent (donne pouvoir à Mme BARTHELEMY Sylvia), M. FERCHICHI Elyes (donne pouvoir à M. AGOSTINI Pascal), M. RAMPAL Gérard (donne pouvoir à M. ARNOUX Patrick), Mme AIT ABBAS N'Djima (donne pouvoir à Mme GIOVANNANGELI Magali), Mme MELIN Joëlle (donne pouvoir à

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-15-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'BOUCHES DU RHONE' at the bottom.

**Délibération n° 015-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

M. ROBINE Nicolas)

**ABSENTS :**

**M. Nicolas ROBINE a été élu(e) secrétaire**

M. Bruno FOTI rapporte :

La Ville d'Aubagne souhaite apporter son soutien aux actions pédagogiques et éducatives visant à responsabiliser et former les élèves aux premiers secours. La Croix-Rouge Française, dans le cadre de sa convention avec l'Education Nationale du 13 décembre 2011, propose des cycles de formation qui répondent à cet objectif.

Cette intervention est fondée sur une pédagogie de l'engagement et de la réussite des enfants.

La Croix-Rouge Française contribue à promouvoir l'engagement tout au long de la vie ainsi que l'éducation par l'action, l'expérience et la formation non formelle.

Il est envisagé pour 2019 une initiation aux premiers secours aux élèves de CM2, qui se déroulera du lundi 25 mars au lundi 1<sup>er</sup> avril 2019. Le montant estimé pour cette prestation est de 2.690 € pour 538 élèves de CM2, soit 5 € par élève.

Cette délibération propose la reconduction de la convention entre Aubagne, la Croix-Rouge Française et l'Éducation Nationale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** La convention de partenariat entre le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la vie associative et l'association Croix-Rouge Française du 13 décembre 2011,

**CONSIDERANT** la volonté de la Ville à pérenniser son partenariat avec la Croix-Rouge Française à des fins pédagogiques et éducatives,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER pour 2019 les termes de la convention avec la Croix Rouge Française ;

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer ;

**ARTICLE 3** : Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2019.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**



**Délibération n° 015-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-15-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
  
COMMUNE  
  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2019

Convocation du **06/03/2019**

Date de publication :

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **030**

Quorum : **22**

**L'An deux mille dix-neuf, et le mercredi treize mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.**

N° **016-130319**

**OBJET : Commission EDUCATION  
-ENFANCE**

Approbation du lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement d'un Pôle Educatif aux Passons.

**PRESENTS :**

M. GAZAY Gérard Maire,  
M. ROUSSET Alain, Mme LEVASSEUR Jeannine, M. MOURNAUD Léo, Mme ARTARIA Sophie, Mme MENET Danielle, M. SALEM Mohammed, Mme TRIC Hélène, M. AGOSTINI Pascal, Mme PELLEN Patricia, M. FOTI Bruno, Mme MORFIN Geneviève, M. SCHIPANI Giovanni, Mme GABRIEL Julie, M. AMY Philippe, M. RUSCONI Vincent, Mme RAMPAL Christine Adjoints,  
M. GREGOIRE Alain, M. LOUIS Jean-Bernard, Mme GILLET Marie-Claude, Mme BARTHELEMY Sylvia, Mme PRETOT Christine, M. LEVISSE André, M. ARNOUX Patrick, M. FONTAINE Daniel, M. ORIHUEL Jean-Marie, Mme GIOVANNANGELI Magali, Mme HARKANE Stéphanie, M. GRANDJEAN Denis, M. ROBINE Nicolas Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Mme DUPRE Danielle (donne pouvoir à M. ROUSSET Alain), Mme ARFI Marie-Hélène (donne pouvoir à Mme TRIC Hélène), Mme MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Mme MORFIN Geneviève), M. PORFIRO Philippe (donne pouvoir à M. RUSCONI Vincent), Mme AMOROS Brigitte (donne pouvoir à M. SCHIPANI Giovanni), M. FEUGIER Gilles (donne pouvoir à M. LEVISSE André), Mme PASOLINI Alexandra (donne pouvoir à Mme GABRIEL Julie), M. COLOMBANI Laurent (donne pouvoir à Mme BARTHELEMY Sylvia), M. FERCHICHI Elyes (donne pouvoir à M. AGOSTINI Pascal), M. RAMPAL Gérard (donne pouvoir à M. ARNOUX Patrick), Mme AIT ABBAS N'Djima (donne pouvoir à Mme

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-16-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



## Délibération n° 016-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)

GIOVANNANGELI Magali), Mme LUNETTA Hélène (donne pouvoir à M. FONTAINE Daniel), Mme MELIN Joëlle (donne pouvoir à M. ROBINE Nicolas)

### **ABSENTS :**

**M. Nicolas ROBINE a été élu(e) secrétaire**

M. Alain ROUSSET rapporte :

Depuis 2015, la Ville d'Aubagne a lancé une vaste réflexion sur la définition du concept de Pôle éducatif innovant, adapté aux caractéristiques spécifiques et aux besoins de la commune.

L'objectif est de définir en concertation avec l'ensemble des interlocuteurs concernés « l'Ecole de demain », une école en interaction avec la ville, le quartier et les équipements environnants.

A ce jour, la commune a identifié un groupe scolaire dont l'état et le fonctionnement ne répondent plus de manière optimale aux besoins éducatifs : le groupe scolaire des Passons a été choisi comme site d'implantation du programme de ce Pôle éducatif innovant.

Les études de programmation détaillées sont en cours de finalisation et ce Pôle éducatif abritera notamment un groupe scolaire avec une école maternelle et une école primaire, un restaurant scolaire, des espaces dédiés aux activités périscolaires et à la petite enfance, une unité de médecine scolaire, des espaces culturels et des locaux utilisés pour les activités ouvertes sur le quartier. Un jardin pédagogique, des espaces de réunions, une salle polyvalente et des équipements sportifs compléteront cet aménagement.

Cette opération qui sera conduite de manière transversale répondant ainsi aux enjeux du développement durable tant à l'échelle du projet urbain dans le quartier que dans les prescriptions de la construction.

Le programme détaillé, qui servira de base à la consultation des concepteurs, précisera le niveau d'exigences à prendre en considération dans les phases de la construction, afin de garantir la maîtrise des ressources en eau et énergie dans le fonctionnement quotidien de ces futurs équipements.

Cette délibération propose d'organiser un concours restreint d'architecture afin de sélectionner l'équipe de Maîtrise d'œuvre qui assurera les missions de conception et le suivi de la réalisation du projet ; il s'agit d'une mission complète de Maîtrise d'œuvre.

L'enveloppe financière de l'opération est estimée à 15.000.000,00 € T.T.C., toutes dépenses confondues (études et travaux). Des demandes de subvention seront sollicitées notamment auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Etat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-16-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



**Délibération n° 016-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

**VU** la Loi n° 87-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique,

**VU** la délibération n° 01-221116 du Conseil Municipal du 22 Novembre 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme de la Commune,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-16-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019





**Délibération n° 016-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

**CONSIDERANT** l'intérêt du concours de Maîtrise d'œuvre dans l'amélioration de la qualité des aménagements publics, permettant ainsi à la ville d'Aubagne, après mise en concurrence et avis d'un Jury qualifié, de sélectionner et de décider d'un projet sur esquisse,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER le lancement de la procédure d'un concours restreint de Maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement d'un Pôle Educatif, conformément aux articles 88 et 90 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

Le jury sera désigné selon les modalités définies par la réglementation des marchés publics en vigueur.

Conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, les membres élus de la commission d'appel d'offres permanente feront partie du Jury. Le Jury sera présidé par le Maire ou son représentant. Le président du Jury désignera des personnalités qualifiées membre du Jury.

**ARTICLE 2** : d'APPROUVER les conditions d'indemnisation des maîtres d'œuvre sélectionnés pour la 2<sup>ème</sup> phase et non retenus et qui ont remis des projets conformes au règlement de concours. Conformément aux dispositions de l'Article 90-3 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le montant de cette prime est calculé sur le coût estimé de l'esquisse affecté d'un abattement au plus égal à 20 %. La prime est allouée aux candidats sur proposition du jury.

Le montant de la prime viendra en déduction des honoraires du lauréat du concours, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre.

**ARTICLE 3** : d'AUTORISER Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-16-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
COMMUNE  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2019

Convocation du **06/03/2019**

Date de publication : 15/03/2019

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **030**

Quorum : **22**

**L'An deux mille dix-neuf, et le mercredi treize mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.**

N° **017-130319**

**OBJET : Commission EDUCATION  
-ENFANCE**

Approbation de la convention pour l'accueil d'un groupe d'enfants de la communauté de Communes Ubaye-Serre-Ponçon au Centre de vacances Saint Vincent les Forts.

**PRESENTS :**

M. GAZAY Gérard Maire,  
M. ROUSSET Alain, Mme LEVASSEUR Jeannine, M. MOURNAUD Léo, Mme ARTARIA Sophie, Mme MENET Danielle, M. SALEM Mohammed, Mme TRIC Hélène, M. AGOSTINI Pascal, Mme PELLEN Patricia, M. FOTI Bruno, Mme MORFIN Geneviève, M. SCHIPANI Giovanni, Mme GABRIEL Julie, M. AMY Philippe, M. RUSCONI Vincent, Mme RAMPAL Christine Adjoints,  
M. GREGOIRE Alain, M. LOUIS Jean-Bernard, Mme GILLET Marie-Claude, Mme BARTHELEMY Sylvia, Mme PRETOT Christine, M. LEVISSE André, M. ARNOUX Patrick, M. FONTAINE Daniel, M. ORIHUEL Jean-Marie, Mme GIOVANNANGELI Magali, Mme HARKANE Stéphanie, M. GRANDJEAN Denis, M. ROBINE Nicolas Conseillers Municipaux,

**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Mme DUPRE Danielle (donne pouvoir à M. ROUSSET Alain), Mme ARFI Marie-Hélène (donne pouvoir à Mme TRIC Hélène), Mme MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Mme MORFIN Geneviève), M. PORFIRO Philippe (donne pouvoir à M. RUSCONI Vincent), Mme AMOROS Brigitte (donne pouvoir à M. SCHIPANI Giovanni), M. FEUGIER Gilles (donne pouvoir à M. LEVISSE André), Mme PASOLINI Alexandra (donne pouvoir à Mme GABRIEL Julie), M. COLOMBANI Laurent (donne pouvoir à Mme BARTHELEMY Sylvia), M. FERCHICHI Elyes (donne pouvoir à M. AGOSTINI Pascal), M. RAMPAL Gérard (donne pouvoir à M. ARNOUX

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-17-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



**Délibération n° 017-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

Patrick), Mme AIT ABBAS N'Djima (donne pouvoir à Mme GIOVANNANGELI Magali), Mme LUNETTA Hélène (donne pouvoir à M. FONTAINE Daniel), Mme MELIN Joëlle (donne pouvoir à M. ROBINE Nicolas)

**ABSENTS :**

**M. Nicolas ROBINE a été élu(e) secrétaire**

Mme Julie GABRIEL rapporte :

La Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (C.C.V.U.S.P.) a sollicité la Ville d'Aubagne pour l'accueil d'un groupe de 15 enfants sur un temps d'accueil de loisirs dans son Centre de Vacances de Saint-Vincent-les-Forts durant les mois de juillet et août 2019.

Ce centre de vacances localisé sur cette communauté de communes est en mesure d'accueillir dans de bonnes conditions ces enfants.

A cet effet, il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention qui fixe les modalités et le tarif 2019.

Considérant que cette coopération participe du rayonnement du centre de vacances au sein de son environnement,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un tarif (hausse de 1,4 %), correspondant à la prestation demandée,

Le tarif proposé est donc de 22,20 euros par journée enfant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE Unique** : d'APPROUVER les termes de la convention définissant les modalités de cette prestation d'accueil des enfants de la C.C.V.U.S.P.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-17-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



Délibération n° 017-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-17-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'G. GAZAY'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features the coat of arms of the French Republic (a rooster) in the center. The text around the perimeter of the seal reads 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'HAUTE-DORDOGNE' at the bottom.

DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
  
COMMUNE  
  
d' AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2019

Convocation du **06/03/2019**

Date de publication : 15/03/2019

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **030**

Quorum : **22**

L'An deux mille dix-neuf, et le mercredi treize mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **018-130319**

**OBJET : ADMINISTRATION  
GENERALE**

Extension de la chambre funéraire  
sise 2 Route de Gémenos à Aubagne.

**PRESENTS :**

M. GAZAY Gérard Maire,  
M. ROUSSET Alain, Mme LEVASSEUR Jeannine, M. MOURNAUD Léo, Mme ARTARIA Sophie, Mme MENET Danielle, M. SALEM Mohammed, Mme TRIC Hélène, M. AGOSTINI Pascal, Mme PELLEN Patricia, M. FOTI Bruno, Mme MORFIN Geneviève, M. SCHIPANI Giovanni, Mme GABRIEL Julie, M. AMY Philippe, M. RUSCONI Vincent, Mme RAMPAL Christine Adjoints,  
M. GREGOIRE Alain, M. LOUIS Jean-Bernard, Mme GILLET Marie-Claude, Mme BARTHELEMY Sylvia, Mme PRETOT Christine, M. LEVISSE André, M. ARNOUX Patrick, M. FONTAINE Daniel, M. ORIHUEL Jean-Marie, Mme GIOVANNANGELI Magali, Mme HARKANE Stéphanie, M. GRANDJEAN Denis, M. ROBINE Nicolas Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Mme DUPRE Danielle (donne pouvoir à M. ROUSSET Alain), Mme ARFI Marie-Hélène (donne pouvoir à Mme TRIC Hélène), Mme MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Mme MORFIN Geneviève), M. PORFIRO Philippe (donne pouvoir à M. RUSCONI Vincent), Mme AMOROS Brigitte (donne pouvoir à M. SCHIPANI Giovanni), M. FEUGIER Gilles (donne pouvoir à M. LEVISSE André), Mme PASOLINI Alexandra (donne pouvoir à Mme GABRIEL Julie), M. COLOMBANI Laurent (donne pouvoir à Mme BARTHELEMY Sylvia), M. FERCHICHI Elyes (donne pouvoir à M. AGOSTINI Pascal), M. RAMPAL Gérard (donne pouvoir à M. ARNOUX Patrick), Mme AIT ABBAS N'Djima (donne pouvoir à Mme GIOVANNANGELI Magali), Mme LUNETTA Hélène (donne pouvoir à M. FONTAINE Daniel), Mme MELIN Joëlle (donne pouvoir à M.

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-18-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



**Délibération n° 018-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

ROBINE Nicolas)

**ABSENTS :**

**M. Nicolas ROBINE a été élu(e) secrétaire**

M. Bruno FOTI rapporte :

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-18-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



## **Délibération n° 018-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

Par Arrêté Préfectoral en date du 21 décembre 1995, la Société O.G.F. avait été autorisée à créer et à exploiter une chambre funéraire sur le territoire de la Commune d'Aubagne, 2 Route de Gémenos.

Cet équipement est destiné à recevoir, avant inhumation ou crémation, le corps des personnes, dont le décès n'a pas été causé par une maladie contagieuse.

Compte tenu de l'ancienneté de la mise en service de l'établissement, la Société O.G.F. prévoit de réaménager le complexe funéraire dans les volumes bâtis.

L'établissement sera organisé en deux entités distinctes, une maison funéraire et un magasin de pompes funèbres autonomes dans leur fonctionnement.

Ainsi, le projet prévoit la création d'un salon de présentation supplémentaire, la création d'une salle de cérémonie et le réagencement des salons existants, de l'accueil et de la partie technique.

Les aspects extérieurs sont peu modifiés et le stationnement est amélioré.

Après consultation des différents services, un permis de construire a été délivré par la Commune en avril 2018.

Conformément aux dispositions de l'Article R2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales, les services de l'Etat ont transmis ce dossier à la Commune, pour avis, le 15 novembre 2018.

Compte tenu de sa date de réception le 20 novembre 2018, il n'a pas été possible de l'inscrire à l'ordre du jour du précédent Conseil Municipal.

Pour autant, ce projet ne portant pas atteinte au fonctionnement de la Commune, il est proposé d'émettre un avis favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**CONSIDERANT** que cette activité n'est pas de nature à porter atteinte à l'ordre public, ne présente pas de danger pour la salubrité publique et que le gestionnaire respecte les prescriptions imposées par la législation en vigueur,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE Unique** : d'EMETTRE un avis favorable au projet présenté par la Société O.G.F., dont le dossier est consultable dans les locaux de la D.G.A. Aménagement et Gestion du Patrimoine, 180 Traverse de la Vallée.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-18-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure and a sun, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'CLAUDE D'AUBAGNE' at the bottom.

DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
COMMUNE  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2019

Convocation du **06/03/2019**

Date de publication : 15/03/2019

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **030**

Quorum : **22**

**L'An deux mille dix-neuf, et le mercredi treize mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.**

N° **019-130319**

**OBJET : ADMINISTRATION  
GENERALE**

Approbation de la Convention de Transfert Temporaire de maître d'ouvrage relative à la réalisation par la commune d'équipements relatifs à la compétence « Création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

**PRESENTS :**

M. GAZAY Gérard Maire,  
M. ROUSSET Alain, Mme LEVASSEUR Jeannine, M. MOURNAUD Léo, Mme ARTARIA Sophie, Mme MENET Danielle, M. SALEM Mohammed, Mme TRIC Hélène, M. AGOSTINI Pascal, Mme PELLEN Patricia, M. FOTI Bruno, Mme MORFIN Geneviève, M. SCHIPANI Giovanni, Mme GABRIEL Julie, M. AMY Philippe, M. RUSCONI Vincent, Mme RAMPAL Christine Adjoints,  
M. GREGOIRE Alain, M. LOUIS Jean-Bernard, Mme GILLET Marie-Claude, Mme BARTHELEMY Sylvia, Mme PRETOT Christine, M. LEVISSE André, M. ARNOUX Patrick, M. FONTAINE Daniel, M. ORIHUEL Jean-Marie, Mme GIOVANNANGELI Magali, Mme HARKANE Stéphanie, M. GRANDJEAN Denis, M. ROBINE Nicolas Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Mme DUPRE Danielle (donne pouvoir à M. ROUSSET Alain), Mme ARFI Marie-Hélène (donne pouvoir à Mme TRIC Hélène), Mme MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Mme MORFIN Geneviève), M. PORFIRO Philippe (donne pouvoir à M. RUSCONI Vincent), Mme AMOROS Brigitte (donne pouvoir à M. SCHIPANI Giovanni), M. FEUGIER Gilles (donne pouvoir à M. LEVISSE André), Mme

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-19-131319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'COMMUNE D'AUBAGNE' at the bottom.



## Délibération n° 019-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)

PASOLINI Alexandra (donne pouvoir à Mme GABRIEL Julie), M. COLOMBANI Laurent (donne pouvoir à Mme BARTHELEMY Sylvia), M. FERCHICHI Elyes (donne pouvoir à M. AGOSTINI Pascal), M. RAMPAL Gérard (donne pouvoir à M. ARNOUX Patrick), Mme AIT ABBAS N'Djima (donne pouvoir à Mme GIOVANNANGELI Magali), Mme LUNETTA Hélène (donne pouvoir à M. FONTAINE Daniel), Mme MELIN Joëlle (donne pouvoir à M. ROBINE Nicolas)

### **ABSENTS :**

**M. Nicolas ROBINE a été élu(e) secrétaire**

M. Alain ROUSSET rapporte :

La Commune a souhaité engager des travaux de voirie, de sécurité et d'éclairage public sur ses zones d'activités Alpha, Napollon et Paluds.

Ces opérations nouvelles consistent en :

1. Travaux de rénovation de l'éclairage de la zone des Paluds,
2. Travaux de voirie et de sécurité sur les zones des Paluds, Alpha et Napollon,
3. Création de stationnements et protection des modes doux sur le pole Alpha.

En application des dispositions de l'Article L 5218-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Métropole est compétente en matière de « création, aménagement et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale touristique, portuaire ou aéroportuaire » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Elle a donc normalement vocation à se substituer à cette date à la Commune pour l'exécution des opérations de travaux au jour du transfert de ladite compétence.

Toutefois, compte tenu des délais incompressibles fixés par les textes pour le transfert de la compétence zone d'activité, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville d'Aubagne ont signé une convention de gestion autorisant cette dernière à assurer la continuité de la compétence pour le compte de la Métropole. Celle-ci a été renouvelée par avenant pour l'année 2019.

Dans le cadre d'opérations nouvelles non décidées au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et pendant la période de validité de la présente convention, la prise en charge par la commune de ces opérations, peut être réglée par une convention distincte, de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage au sens du II de l'article 2 de la n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée conclue entre la Métropole et la Commune.

Cette délibération vise à approuver la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage consentie pour la durée de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-19-131319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



**Délibération n° 019-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** l'Article L 5218-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article 2 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-19-131319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



**Délibération n° 019-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER la convention de Transfert Temporaire de Maitrise d'Ouvrage concernant les opérations d'aménagement des zones d'activité entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville d'Aubagne ;

**ARTICLE 2** : d'INSCRIRE les dépenses et recettes au Budget 2019 respectivement aux chapitres 4581 et 4582.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-19-131319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
COMMUNE  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2019

Convocation du **06/03/2019**

Date de publication : 15/03/2019

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **030**

Quorum : **22**

L'An deux mille dix-neuf, et le mercredi treize mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **020-130319**

**OBJET : DIRECTION DES  
RESSOURCES HUMAINES**

Personnel communal : Rémunération des personnels vacataires et saisonniers de la Ville d'Aubagne.

**PRESENTS :**

M. GAZAY Gérard Maire,  
M. ROUSSET Alain, Mme LEVASSEUR Jeannine, M. MOURNAUD Léo, Mme ARTARIA Sophie, Mme MENET Danielle, M. SALEM Mohammed, Mme TRIC Hélène, M. AGOSTINI Pascal, Mme PELLEN Patricia, M. FOTI Bruno, Mme MORFIN Geneviève, M. SCHIPANI Giovanni, Mme GABRIEL Julie, M. AMY Philippe, M. RUSCONI Vincent, Mme RAMPAL Christine Adjoints,  
M. GREGOIRE Alain, M. LOUIS Jean-Bernard, Mme GILLET Marie-Claude, Mme BARTHELEMY Sylvia, Mme PRETOT Christine, M. LEVISSE André, M. ARNOUX Patrick, M. FONTAINE Daniel, M. ORIHUEL Jean-Marie, Mme GIOVANNANGELI Magali, Mme HARKANE Stéphanie, M. GRANDJEAN Denis, M. ROBINE Nicolas Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Mme DUPRE Danielle (donne pouvoir à M. ROUSSET Alain), Mme ARFI Marie-Hélène (donne pouvoir à Mme TRIC Hélène), Mme MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Mme MORFIN Geneviève), M. PORFIRO Philippe (donne pouvoir à M. RUSCONI Vincent), Mme AMOROS Brigitte (donne pouvoir à M. SCHIPANI Giovanni), M. FEUGIER Gilles (donne pouvoir à M. LEVISSE André), Mme PASOLINI Alexandra (donne pouvoir à Mme GABRIEL Julie), M. COLOMBANI Laurent (donne pouvoir à Mme BARTHELEMY Sylvia), M. FERCHICHI Elyes (donne pouvoir à M. AGOSTINI Pascal), M. RAMPAL Gérard (donne pouvoir à M. ARNOUX Patrick), Mme AIT ABBAS N'Djima (donne pouvoir à Mme GIOVANNANGELI Magali), Mme LUNETTA Hélène (donne pouvoir

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-20-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'AUBAGNE' at the bottom.

**Délibération n° 020-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

à M. FONTAINE Daniel), Mme MELIN Joëlle (donne pouvoir à M. ROBINE Nicolas)

**ABSENTS :**

**M. Nicolas ROBINE a été élu(e) secrétaire**

M. Alain ROUSSET rapporte :

Cette délibération propose d'annuler et de remplacer les délibérations précédentes relatives aux taux de vacations et aux rémunérations horaires et journalières du personnel non titulaire et des saisonniers pour être en conformité avec la réglementation en vigueur et pour permettre le recrutement de surveillants de baignade diplômés vacataires, afin de répondre aux besoins de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3 alinéa 3,

**VU** le Décret n° 2016-601 du 12 mai 2016 modifiant le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

**VU** le Décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération n° 48/270612 du 27 juin 2012 portant Rémunération de personnels saisonniers et vacataires pendant les vacances scolaires et classes de découverte,

**VU** la délibération n° 45/0306 du 31 mars 2006 fixant le taux des vacations et des rémunérations horaires et journalières du personnel non titulaire,

**VU** la difficulté de recruter des surveillants de baignade diplômés,

**CONSIDERANT** la mise en œuvre des dispositions prévues par le protocole relatif à l'avenir de la fonction publique, à savoir la modernisation des Parcours professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR), qui a eu pour conséquence notamment la suppression de l'échelle de rémunération E3 au profit de la nouvelle échelle de rémunération C1 pour la catégorie C, à compter du 01 janvier 2017,

**CONSIDERANT** la nécessité de recruter des surveillants de baignade diplômés vacataires rémunérés sur des taux de vacation en fonction des diplômes obtenus, afin d'assurer la continuité de service en cas d'absence de maître-nageur titulaire,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-20-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'HAUTES-ALPES' at the bottom.

**Délibération n° 020-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de FIXER comme suit la rémunération des vacataires :

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-20-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



**Délibération n° 020-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

Le taux de vacation sera calculé sur la base du 8<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C1, incluant 10 % de congés payés, pour les emplois suivants :

1. Agents remplaçants au service Education
2. Distributeurs de presse (A.J.J., etc.),
3. Animateurs de maison de quartier non diplômés,
4. Vacataires piscine non diplômés,

Le taux de vacation sera calculé sur la base du 7<sup>ème</sup> échelon de l'échelle C1, incluant 10 % de congés payés, pour les emplois suivants :

5. Agents intervenant dans le cadre d'actions culturelles et évènementielles (Comoedia, village des santons, grain de sel, fêtes et animation, etc.)

Le taux de vacation sera calculé sur la base d'un forfait et indexé sur la valeur du point d'indice des agents publics pour les emplois suivants :

6. Animateurs diplômés dont le taux est fixé à 14,43 €, incluant 10 % de congés payés,
7. Assistants de conservatoire dont le taux est fixé à 28,01 €,
8. Professeurs de conservatoire dont le taux est fixé à 33,42 €,
9. Surveillants de baignade BNSSA dont le taux est fixé à 22 €,
10. Surveillants de baignade BPJEPS AAN/BEESAN/BPJEPS dont le taux est fixé à 28 €.

**ARTICLE 2** : de FIXER comme suit la rémunération des saisonniers :

Animateurs de stages sportifs au service Animations Loisirs (sans hébergement)

Directeurs .....	Forfait de 63 € bruts par jour
Directeurs Adjointes .....	Forfait de 53 € bruts par jour
Animateurs diplômés (B.A.F.A.) .....	Forfait de 46 € bruts par jour
Animateurs stagiaires (en cours de diplôme) .....	Forfait de 41 € bruts par jour
Animateurs non diplômés .....	Forfait de 36 € bruts par jour

Animateurs avec diplôme professionnel et surveillants de baignade au service Animations Loisirs (sans hébergement) et en Piscines Municipales :

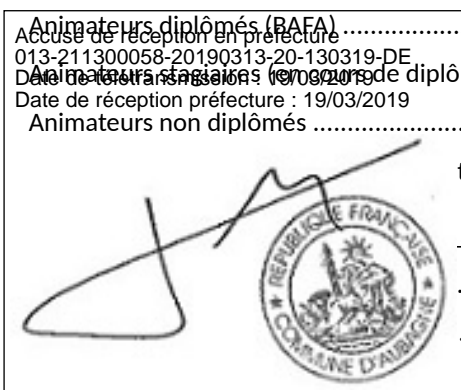
Animateurs (Brevet d'Etat)	
Surveillants de baignade (BPJEPS AAN/BEESAN/BPJEPS) .....	8ème échelon du grade d'Edicateur A.P.S.
Surveillants de baignade (BNSSA) .....	5ème échelon du grade d'Edicateur A.P.S.

Animateurs au Centre de Vacances de Saint-Vincent-Les-Forts (avec hébergement) :

Directeurs Adjointes, Assistants Sanitaires .....	Forfait de 57 € bruts par jour
Animateurs diplômés (BAFA) .....	Forfait de 50 € bruts par jour
Animateurs stagiaires (en cours de diplôme) .....	Forfait de 45 € bruts par jour
Animateurs non diplômés .....	Forfait de 40 € bruts par jour
ter des indemnités de nuit (gardes) ...	Forfait de 6,78 € bruts par nuit

au Centre de vacances de Saint-Vincent-Les-Forts (avec hébergement) :

.....	10ème échelon du grade d'Edicateur A.P.S.
.....	9ème échelon du grade d'Edicateur A.P.S.



**Délibération n° 020-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

Animateurs (BEPJEPS, BEATEP) ..... 8ème échelon du grade d'Edicateur A.P.S.

**ARTICLE 3** : Les crédits nécessaires sont prévus au budget, chapitre 012.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-20-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019





DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
COMMUNE  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2019

Convocation du **06/03/2019**

Date de publication : 15/03/2019

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **030**

Quorum : **22**

L'An deux mille dix-neuf, et le mercredi treize mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **021-130319**

**OBJET : DIRECTION DES  
RESSOURCES HUMAINES**

Désignation des représentants titulaires et suppléants de la collectivité pour chaque Commission Consultative Paritaire de catégorie A, B et C compétente pour l'ensemble des agents contractuels de la ville d'Aubagne et de son CCAS.

**PRESENTS :**

M. GAZAY Gérard Maire,  
M. ROUSSET Alain, Mme LEVASSEUR Jeannine, M. MOURNAUD Léo, Mme ARTARIA Sophie, Mme MENET Danielle, M. SALEM Mohammed, Mme TRIC Hélène, M. AGOSTINI Pascal, Mme PELLEN Patricia, M. FOTI Bruno, Mme MORFIN Geneviève, M. SCHIPANI Giovanni, Mme GABRIEL Julie, M. AMY Philippe, M. RUSCONI Vincent, Mme RAMPAL Christine Adjoints,  
M. GREGOIRE Alain, M. LOUIS Jean-Bernard, Mme GILLET Marie-Claude, Mme BARTHELEMY Sylvia, Mme PRETOT Christine, M. LEVISSE André, M. ARNOUX Patrick, M. FONTAINE Daniel, M. ORIHUEL Jean-Marie, Mme GIOVANNANGELI Magali, Mme HARKANE Stéphanie, M. GRANDJEAN Denis, M. ROBINE Nicolas Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Mme DUPRE Danielle (donne pouvoir à M. ROUSSET Alain), Mme ARFI Marie-Hélène (donne pouvoir à Mme TRIC Hélène), Mme MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Mme MORFIN Geneviève), M. PORFIRO Philippe (donne pouvoir à M. RUSCONI Vincent), Mme AMOROS Brigitte (donne pouvoir à M. SCHIPANI Giovanni), M. FEUGIER Gilles (donne pouvoir à M. LEVISSE André), Mme PASOLINI Alexandra (donne pouvoir à Mme GABRIEL Julie), M. COLOMBANI Laurent (donne pouvoir à Mme BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-21-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'COMMUNE D'AUBAGNE' at the bottom.

## Délibération n° 021-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)

Sylvia), M. FERCHICHI Elyes (donne pouvoir à M. AGOSTINI Pascal), M. RAMPAL Gérard (donne pouvoir à M. ARNOUX Patrick), Mme AIT ABBAS N'Djima (donne pouvoir à Mme GIOVANNANGELI Magali), Mme LUNETTA Hélène (donne pouvoir à M. FONTAINE Daniel), Mme MELIN Joëlle (donne pouvoir à M. ROBINE Nicolas)

### **ABSENTS :**

**M. Nicolas ROBINE a été élu(e) secrétaire**

M. Alain ROUSSET rapporte :

Le décret 2016-1858 du 23 décembre 2016 prévoit dans son article 3 qu'une Commission Consultative Paritaire est créée pour chaque catégorie A, B et C d'agents contractuels par référence à la catégorie hiérarchique mentionnée au contrat de ceux-ci.

Le même décret précise dans son article 4 que la Commission comprend, en nombre égal, des représentants des collectivités territoriales et des représentants du personnel. Elle est composée de membres titulaires et d'un nombre égal de membres suppléants.

Cette délibération propose la désignation des représentants titulaires et suppléants de la collectivité, pour chaque Commission Consultative Paritaire de catégorie A, B et C compétente pour l'ensemble des agents contractuels de la ville d'Aubagne et de son C.C.A.S.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** les articles 3 et 4 du décret 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux Commissions Consultatives Paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

**VU** la délibération n°021-50618 du Conseil Municipal ainsi que la délibération n° 01-050618 du Conseil d'administration du C.C.A.S. toutes deux en date du 5 juin 2018, créant des Commissions Consultatives Paritaires communes à la Ville et au C.C.A.S. d'Aubagne,

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'autorité territoriale de désigner les représentants de la collectivité pour chaque Commission Consultative Paritaire,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de DESIGNER comme représentants de la collectivité pour la Commission Consultative Paritaire de Catégorie A :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Gérard GAZAY	Jeannine LEVASSEUR
Alain ROUSSET	Danielle MENET

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-21-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



**Délibération n° 021-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

--	--

**ARTICLE 2** : de DESIGNER comme représentants de la collectivité pour la Commission Consultative Paritaire de Catégorie B :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Gérard GAZAY	Jeannine LEVASSEUR

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-21-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



**Délibération n° 021-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

Alain ROUSSET	Danielle MENET
---------------	----------------

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-21-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



**Délibération n° 021-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

**ARTICLE 3** : de DESIGNER comme représentants de la collectivité pour la Commission Consultative Paritaire de Catégorie C :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Gérard GAZAY	Sophie AMARANTINIS
Alain ROUSSET	Danielle MENET
Jeannine LEVASSEUR	Julie GABRIEL

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**Ne participe(nt) pas au vote : M. ARNOUX Patrick, M. FONTAINE Daniel, M. ORIHUEL Jean-marie, M. ARNOUX Patrick mandataire de M. RAMPAL Gérard, Mme GIOVANNANGELI Magali mandataire de Mme AIT ABBAS N'djima, M. FONTAINE Daniel mandataire de Mme LUNETTA Hélène, Mme GIOVANNANGELI Magali, Mme HARKANE Stéphanie, M. GRANDJEAN Denis**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-21-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  
COMMUNE  
d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2019

Convocation du **06/03/2019**

Date de publication : 15/03/2019

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **030**

Quorum : **22**

L'An deux mille dix-neuf, et le mercredi treize mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **022-130319**

**OBJET : DIRECTION DES  
RESSOURCES HUMAINES**

Mise à jour des emplois communaux bénéficiant d'un logement pour nécessité absolue de service ou occupation précaire avec astreinte.

**PRESENTS :**

M. GAZAY Gérard Maire,  
M. ROUSSET Alain, Mme LEVASSEUR Jeannine, M. MOURNAUD Léo, Mme ARTARIA Sophie, Mme MENET Danielle, M. SALEM Mohammed, Mme TRIC Hélène, M. AGOSTINI Pascal, Mme PELLEN Patricia, M. FOTI Bruno, Mme MORFIN Geneviève, M. SCHIPANI Giovanni, Mme GABRIEL Julie, M. AMY Philippe, M. RUSCONI Vincent, Mme RAMPAL Christine Adjoints,  
M. GREGOIRE Alain, M. LOUIS Jean-Bernard, Mme GILLET Marie-Claude, Mme BARTHELEMY Sylvia, Mme PRETOT Christine, M. LEVISSE André, M. ARNOUX Patrick, M. FONTAINE Daniel, M. ORIHUEL Jean-Marie, Mme GIOVANNANGELI Magali, Mme HARKANE Stéphanie, M. GRANDJEAN Denis, M. ROBINE Nicolas Conseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Mme DUPRE Danielle (donne pouvoir à M. ROUSSET Alain), Mme ARFI Marie-Hélène (donne pouvoir à Mme TRIC Hélène), Mme MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Mme MORFIN Geneviève), M. PORFIRO Philippe (donne pouvoir à M. RUSCONI Vincent), Mme AMOROS Brigitte (donne pouvoir à M. SCHIPANI Giovanni), M. FEUGIER Gilles (donne pouvoir à M. LEVISSE André), Mme PASOLINI Alexandra (donne pouvoir à Mme GABRIEL Julie), M. COLOMBANI Laurent (donne pouvoir à Mme BARTHELEMY Sylvia), M. FERCHICHI Elyes (donne pouvoir à M. AGOSTINI Pascal), M. RAMPAL Gérard (donne pouvoir à M. ARNOUX Patrick), Mme AIT ABBAS N'Djima (donne pouvoir à Mme

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-22-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure holding a staff, surrounded by the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top and 'BOUCHES DU RHONE' at the bottom.

**Délibération n° 022-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

GIOVANNANGELI Magali), Mme LUNETTA Hélène (donne pouvoir à M. FONTAINE Daniel), Mme MELIN Joëlle (donne pouvoir à M. ROBINE Nicolas)

**ABSENTS :**

**M. Nicolas ROBINE a été élu(e) secrétaire**

M. Alain ROUSSET rapporte :

Le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 est venu modifier les conditions d'attribution des logements de fonction.

Ainsi, l'attribution d'un logement de fonction peut intervenir lorsque l'emploi occupé remplit les conditions tenant à la nécessité absolue de service ou à la convention d'occupation précaire avec astreinte.

Cette délibération propose donc de mettre à jour la liste des emplois communaux dont les titulaires bénéficient d'une concession de logements à titre gratuit ou moyennant redevance. Cette mise à jour concerne l'occupation du logement des Espillières et celui de Saint-Vincent les Forts.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la Loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale, et notamment dans son article 21,

**VU** le Décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 modifiant le Code général de propriété des personnes publiques (articles R.2124-64 et suivants),

**VU** l'Arrêté du 22 janvier 2013 relatif aux concessions de logement accordées par nécessité absolue de service et aux conventions d'occupation précaire avec astreinte pris pour l'application des articles R.2124-72 et R.4121-3-1 du Code Général de la Propriété aux Personnes Publiques,

**VU** le Décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération n° 21-0910 du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2010, fixant la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué, et sur quel motif,

**CONSIDERANT** la nécessité de loger certains emplois communaux, afin d'assurer la continuité du service, la surveillance des locaux et la prévention de leur dégradation et répondre aux urgences en tant que de besoin,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-22-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



**Délibération n° 022-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de mettre à jour la liste des emplois communaux, dont les titulaires bénéficient d'une concession de logements à titre gratuit ou moyennant redevance, ainsi que leurs avantages accessoires,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-22-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019





**Délibération n° 022-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : de METTRE à jour le tableau des emplois communaux dont les titulaires bénéficient d'une concession de logement, en modifiant le motif de concession d'un des logements concernés :

EMPLOIS	EFFECTIFS	LOGEMENTS	MOTIFS	CHARGES/ACCESSOIRES
Adjoint Administratif Equipement de quartier	1	1510 Chemin des Espillières	Occupation précaire avec astreinte	Paiement d'une redevance égale à 50 % de la valeur locative réelle
Agent Technique Centre de vacances	1	Centre de vacances 04340 Saint-Vincent-les-Forts (appartement 1 <sup>er</sup> étage de type 3)	Nécessité absolue	Gratuité

**ARTICLE 2** : Les logements de fonction sont attribués par arrêté municipal et font l'objet d'une convention de concession de logement.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire



DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  

---

COMMUNE  

---

d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2019

Convocation du **06/03/2019**  
Date de publication : 15/03/2019  
Conseillers en exercice : **043**  
Présents : **030**  
Quorum : **22**

**L'An deux mille dix-neuf, et le mercredi treize mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.**

N° **023-130319**

**OBJET : VIE MUNICIPALE**

Rapport Annuel d'Activités du Délégué  
du Service Public de la Restauration  
SOGERES pour l'exercice 2018.

**PRESENTS :**

M. GAZAY Gérard Maire,  
M. ROUSSET Alain, Mme LEVASSEUR Jeannine, M.  
MOURNAUD Léo, Mme ARTARIA Sophie, Mme MENET  
Danielle, M. SALEM Mohammed, Mme TRIC Hélène, M.  
AGOSTINI Pascal, Mme PELLEN Patricia, M. FOTI Bruno,  
Mme MORFIN Geneviève, M. SCHIPANI Giovanni, Mme  
GABRIEL Julie, M. AMY Philippe, M. RUSCONI Vincent,  
Mme RAMPAL Christine Adjoints,  
M. GREGOIRE Alain, M. LOUIS Jean-Bernard, Mme  
GILLET Marie-Claude, Mme BARTHELEMY Sylvia, Mme  
PRETOT Christine, M. LEVISSE André, M. ARNOUX  
Patrick, M. FONTAINE Daniel, M. ORIHUEL Jean-Marie,  
Mme GIOVANNANGELI Magali, Mme HARKANE  
Stéphanie, M. GRANDJEAN Denis, M. ROBINE Nicolas C  
onseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Mme DUPRE Danielle (donne pouvoir à M. ROUSSET  
Alain), Mme ARFI Marie-Hélène (donne pouvoir à Mme  
TRIC Hélène), Mme MORINIERE Valérie (donne pouvoir à  
Mme MORFIN Geneviève), M. PORFIRO Philippe (donne  
pouvoir à M. RUSCONI Vincent), Mme AMOROS Brigitte  
(donne pouvoir à M. SCHIPANI Giovanni), M. FEUGIER  
Gilles (donne pouvoir à M. LEVISSE André), Mme  
PASOLINI Alexandra (donne pouvoir à Mme GABRIEL  
Julie), M. COLOMBANI Laurent (donne pouvoir à Mme  
BARTHELEMY Sylvia), M. FERCHICHI Elyes (donne

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-23-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



.../...

## Délibération n° 023-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)

pouvoir à M. AGOSTINI Pascal), M. RAMPAL Gérard (donne pouvoir à M. ARNOUX Patrick), Mme AIT ABBAS N'Djima (donne pouvoir à Mme GIOVANNANGELI Magali), Mme LUNETTA Hélène (donne pouvoir à M. FONTAINE Daniel), Mme MELIN Joëlle (donne pouvoir à M. ROBINE Nicolas)

### **ABSENTS :**

**M. Nicolas ROBINE a été élu(e) secrétaire**

M. ROUSSET rapporte :

Dans le cadre de la Délégation de Service Public, conformément à la délibération n° 04-060716 du Conseil Municipal du 7 Juillet 2016, il a été confié à la Société SOGERES la gestion de la Restauration Scolaire de la Ville d'Aubagne.

L'Article 92 de l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 Janvier 2016 relative aux contrats de concession prévoit que le délégataire d'une Délégation de Service Public produise chaque année à l'autorité délégante un rapport d'activités qui doit ensuite être présenté à l'assemblée délibérante chargée d'en prendre acte.

Ce rapport présente notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service et une analyse de la qualité de service. Il doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le rapport de délégation, joint à la présente, expose les activités durant l'exercice 2018.

Conformément aux dispositions de l'Article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a examiné le rapport présenté par le délégataire de service public.

Sur la base du rapport joint,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** le contrat de D.S.P. confiant la restauration à la Société SOGERES,

**VU** le rapport d'activités 2018 présenté par la Société SOGERES,

**VU** l'Articles L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales demandant la mise à l'ordre du

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-23-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



.../....

**Délibération n° 023-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

jour du Rapport Annuel du Délégué du Service Public,

**VU** l'Article 92 de l'Ordonnance n° 2016-65 du 29 Janvier 2016,

**VU** l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 4 Mars 2019,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE Unique** : de PRENDRE ACTE de la communication du Rapport d'Activités du Délégué de Service Public de la Restauration de l'exercice 2018.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-23-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



.../....

DEPARTEMENT  
des  
BOUCHES-du-RHONE  

---

COMMUNE  

---

d' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 mars 2019

Convocation du **06/03/2019**  
Date de publication : 15/03/2019  
Conseillers en exercice : **043**  
Présents : **030**  
Quorum : **22**

**L'An deux mille dix-neuf, et le mercredi treize mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace Bras d'Or, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.**

N° **024-130319**

**OBJET : VIE MUNICIPALE**

Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur Le Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS :**

M. GAZAY Gérard Maire,  
M. ROUSSET Alain, Mme LEVASSEUR Jeannine, M. MOURNAUD Léo, Mme ARTARIA Sophie, Mme MENET Danielle, M. SALEM Mohammed, Mme TRIC Hélène, M. AGOSTINI Pascal, Mme PELLEN Patricia, M. FOTI Bruno, Mme MORFIN Geneviève, M. SCHIPANI Giovanni, Mme GABRIEL Julie, M. AMY Philippe, M. RUSCONI Vincent, Mme RAMPAL Christine Adjoints,  
M. GREGOIRE Alain, M. LOUIS Jean-Bernard, Mme GILLET Marie-Claude, Mme BARTHELEMY Sylvia, Mme PRETOT Christine, M. LEVISSE André, M. ARNOUX Patrick, M. FONTAINE Daniel, M. ORIHUEL Jean-Marie, Mme GIOVANNANGELI Magali, Mme HARKANE Stéphanie, M. GRANDJEAN Denis, M. ROBINE Nicolas C  
onseillers Municipaux,  
**formant la majorité des Membres en exercice.**

**EXCUSES:**

Mme DUPRE Danielle (donne pouvoir à M. ROUSSET Alain), Mme ARFI Marie-Hélène (donne pouvoir à Mme TRIC Hélène), Mme MORINIERE Valérie (donne pouvoir à Mme MORFIN Geneviève), M. PORFIRO Philippe (donne pouvoir à M. RUSCONI Vincent), Mme AMOROS Brigitte (donne pouvoir à M. SCHIPANI Giovanni), M. FEUGIER Gilles (donne pouvoir à M. LEVISSE André), Mme PASOLINI Alexandra (donne pouvoir à Mme GABRIEL

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-24-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



.../...

**Délibération n° 024-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

Julie), M. COLOMBANI Laurent (donne pouvoir à Mme BARTHELEMY Sylvia), M. FERCHICHI Elyes (donne pouvoir à M. AGOSTINI Pascal), M. RAMPAL Gérard (donne pouvoir à M. ARNOUX Patrick), Mme AIT ABBAS N'Djima (donne pouvoir à Mme GIOVANNANGELI Magali), Mme LUNETTA Hélène (donne pouvoir à M. FONTAINE Daniel), Mme MELIN Joëlle (donne pouvoir à M. ROBINE Nicolas)

**ABSENTS :**

**M. Nicolas ROBINE a été élu(e) secrétaire**

M. GAZAY rapporte :

VU la délibération n° 02-280414 du Conseil Municipal du 28 Avril 2014,

VU la délibération n° 01-250516 du Conseil Municipal du 25 Mai 2016,

Il est rendu compte de l'exercice des délégations confiées en matière d'actions en justice, de marchés publics passés selon la procédure adaptée et d'appel d'offres, de décisions de prêts de salle aux associations, d'acceptation de dons, d'attribution de subventions ainsi que d'ordre financier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

**ARTICLE Unique** : de PRENDRE ACTE de la communication de ces comptes-rendus de l'exercice des mandats confiés à Monsieur Le Maire.

**POUR EXTRAIT CONFORME**



.../....

**Délibération n° 024-130319 du Conseil Municipal du 13 mars 2019 (suite)**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20190313-24-130319-DE  
Date de télétransmission : 19/03/2019  
Date de réception préfecture : 19/03/2019



.../....